

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CRÉATION



PROGRAMME 131

CRÉATION

Création

Programme n° 131 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

Précisions sur le changement de responsable du programme

Sur proposition de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Culture, Christopher MILES a été nommé directeur général de la création artistique, en remplacement de Sylvie TARSOT-GILLERY, par un décret en conseil des ministres du 3 février 2021 et publié le lendemain au journal officiel.

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

La crise sanitaire de 2020 a entraîné une crise économique majeure pour le secteur de la création artistique, avec plus de 7 milliards d'euros de pertes, liées à la fermeture des salles de spectacle et des lieux d'exposition, l'annulation des tournées des équipes, des festivals, des foires et salons. Face à l'ampleur inédite de cette crise, des mesures de soutien ont été mises en œuvre par le Gouvernement, bénéficiant directement aux acteurs de la création (activité partielle, fonds de solidarité, exonérations de charges sociales, année blanche pour les intermittents, etc.).

Des moyens financiers complémentaires ont également été mobilisés sur le P131 par le ministère de la Culture tout au long de l'année 2020 pour soutenir les institutions, équipes, artistes et créateurs les plus fragilisés. Ces aides se poursuivront selon des modalités adaptées en 2021, afin de continuer de protéger le secteur de la création et contribuer à la relance de l'activité et de l'emploi artistique. Dans ce contexte très défavorable à la création, le ministère de la Culture a néanmoins poursuivi en 2020 son action en faveur du spectacle vivant et des arts visuels.

- **Un soutien sans précédent du ministère de la culture en faveur du secteur de la création pour faire face à la crise sanitaire de 2020**

Plus de 100 M€ de crédits ont été mobilisés sur le programme 131 pour soutenir les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels particulièrement touchés par la crise sanitaire en 2020. A ces crédits s'ajoutent également 128 M€ mobilisés sur le programme 334 en soutien au spectacle vivant musical pour le financement des fonds d'urgence gérés par le Centre national de la musique (CNM).

Dès le début du premier confinement, le ministère de la culture a ainsi financé la mise en place d'un Fonds d'urgence en faveur du spectacle vivant (FUSV), destiné aux entreprises du spectacle vivant non musical et aux compagnies peu ou pas subventionnées. Géré par l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP), le FUSV a été complété au second semestre par la mise en place de dispositifs spécifiques pour accompagner la reprise de l'activité et compenser les pertes de recettes et de billetterie liées aux contraintes sanitaires imposées au secteur (couvre-feu, jauges réduites, annulation de spectacles). Des aides d'urgence ont également été apportées directement par le ministère aux cirques de tradition privés de toute activité. Au total, ce sont plus de 30 M€ de crédits qui ont été consacrés par le P131 au financement de ces différents fonds.

Afin d'aider financièrement les artistes et techniciens du spectacle vivant exclus de l'année blanche accordée aux intermittents, les moyens du fond de professionnalisation géré par Audiens ont été renforcés de 10 M€, permettant ainsi de soutenir les artistes se trouvant dans une situation de grande précarité car privés de rémunérations et d'allocations chômage. S'agissant des artistes et des auteurs, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre par le ministère pour les accompagner et les soutenir dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Près de 5 M€ ont notamment été versés à la SACD et à la SACEM afin d'aider les structures en difficulté à honorer les dettes de droits d'auteurs. Ce dispositif a permis d'accélérer le paiement des droits aux auteurs particulièrement touchés par l'absence de diffusion des spectacles.

10 M€ ouverts en LFR3 ont permis de financer un fonds de soutien aux festivals dont les manifestations culturelles ont été annulées, reportées, ou ont dû faire face à des mesures de restrictions de jauge. Près de 400 organisateurs de festivals ont ainsi pu bénéficier de ce soutien, sur l'ensemble des disciplines (théâtre, danse, musique, arts de la rue, littérature, cinéma).

Le secteur subventionné a également bénéficié d'un soutien complémentaire à hauteur de 26 M€ en faveur des labels de la création, tiers lieux et équipes artistiques en difficulté financière, grâce au dégel de la réserve de précaution et à l'ouverture de crédits nouveaux en LFR4. Plus de 1 500 équipes particulièrement fragilisées par la fermeture des lieux culturels en 2020 ont ainsi bénéficié des aides d'urgence du ministère de la Culture.

Les opérateurs nationaux de la création ont connu également des pertes massives de ressources propres, liées à l'annulation d'une grande majorité des spectacles et des expositions programmés sur l'année, fragilisant ainsi fortement leur modèle économique, notamment pour les opérateurs les plus dépendants de ces ressources. 13 M€ ont été ouverts en LFR3 pour soutenir les trésoreries des établissements nationaux les plus fragilisés par la crise (Palais de Tokyo, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, caisses de retraite de l'ONP et de la Comédie Française). En l'absence d'ouverture des lieux de spectacle et d'exposition au public, les opérateurs nationaux de la création se sont tous fortement mobilisés pour maintenir un lien avec le public, en inventant une programmation adaptée aux conditions sanitaires, en proposant notamment la diffusion de spectacles en ligne pendant le confinement, des spectacles en petit format ou en extérieur pour la reprise, en développant une offre artistique variée dans le cadre de l'été culturel et apprenant.

Le secteur des arts visuels a été soutenu grâce à la mobilisation de plus de 6 M€ en 2020 sur le P131.

Au-delà des mesures gouvernementales transversales, des mesures sectorielles portées par le ministère de la Culture, via le Centre national des arts plastiques (Cnap) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont permis de soutenir dès le début de la crise sanitaire les artistes plasticiens, les galeries d'art et les lieux de diffusion en arts visuels. Le renforcement des moyens des différents fonds d'urgence, de secours exceptionnel et d'acquisition du Cnap a permis de soutenir 1 547 artistes et d'acheter 83 œuvres, acquises auprès de 75 galeries et artistes. En DRAC, plus de 200 lieux non labellisés ont pu être aidés pour faire face aux difficultés de trésorerie liées à la crise sanitaire. Le ministère de la Culture a également doublé son dispositif de soutien aux jeunes marques de mode.

Enfin, le ministère de la Culture a accompagné les professionnels tout au long de l'année 2020 pour définir les modalités de la reprise progressive de leurs activités, en élaborant notamment des protocoles sanitaires diffusés sur le site du ministère de la Culture.

- **La poursuite des politiques en faveur du spectacle vivant et des arts visuels**

Au-delà des mesures d'urgence mises en œuvre pour lutter contre la crise, le ministère a poursuivi son action pour renforcer la présence des artistes dans tous les territoires.

Une attention particulière a été portée en 2020 par le ministère de la Culture aux équipes artistiques (compagnies dramatiques, chorégraphiques, ensembles musicaux et vocaux). Le ministère a ainsi lancé une étude pluriannuelle à destination des équipes, pour mesurer les conséquences de la crise sanitaire sur leur activité et leur économie. Cette étude sera actualisée chaque année afin de poursuivre sur la durée l'observation des impacts sur le secteur de la création et ainsi mieux l'accompagner. Le chantier de réforme des aides aux équipes indépendantes s'est poursuivi, en concertation avec les DRAC et le Conseil national des professionnels du spectacle, pour parvenir à une entrée en vigueur des nouveaux textes réglementaires en 2021. Cette réforme vise à simplifier les conditions d'attribution des aides aux équipes et à mieux prendre en compte le parcours des artistes et leurs projets artistiques et culturels dans leur globalité.

Le ministère de la Culture s'est engagé par ailleurs dans une démarche de réflexion globale sur la politique de soutien de l'Etat en faveur des festivals, avec l'objectif d'une meilleure prise en compte des festivals par les pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales. Cette démarche s'est notamment concrétisée par la tenue de la première édition des « Etats généraux des festivals » en octobre 2020 à Avignon et sera suivie d'une deuxième édition en mai 2021 à Bourges, pour aboutir en 2021 à un cadre d'intervention renouvelé et partagé avec les collectivités autour de critères

artistiques, d'actions en direction des populations, d'ancrage dans les territoires, de responsabilité sociale et environnementale.

Dans le champ des arts visuels, le ministère a renforcé l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics soumis à l'obligation réglementaire du dispositif dit du « 1 % artistique » qui vise à soutenir les créateurs tout en favorisant la présence des œuvres dans l'espace public. A ce titre, le ministère a publié en 2020 un guide de la commande artistique, diffusé à plus de 9 000 exemplaires pour appuyer les collectivités dans leurs projets et promouvoir le dispositif. Le ministère a également accompagné les initiatives privées qui rendent possible la présence des œuvres dans l'espace public.

Le soutien aux entreprises de la création et des arts visuels (métiers d'art, arts appliqués, design, mode, etc.) constitue un axe fort et un atout essentiel pour l'économie de notre pays. Ces savoir-faire participent de façon décisive à la création d'emplois et à l'exportation. Le ministère a ainsi relancé l'appel à projet pour les jeunes marques de mode, afin d'accompagner leurs démarches en faveur du développement durable et de la digitalisation de leur diffusion. Par ailleurs, les budgets consacrés aux aides individuelles à la création ont été renforcés cette année pour accompagner financièrement au mieux les artistes sur tous les territoires.

Enfin, le ministère a continué d'être mobilisé en 2020 afin de renforcer la protection sociale des artistes-auteurs. Un important plan d'action a été présenté en février à la suite du rapport remis par Bruno Racine intitulé « L'auteur et l'acte de création ». Une grande démarche de concertation des organisations professionnelles a été lancée à l'automne 2020 afin de définir un agenda et une nouvelle feuille de route pour les mesures en faveur des artistes et des auteurs, notamment sur le volet social. Elle a abouti à l'élaboration d'un programme de quinze premières mesures concrètes pour 2021-2022, présenté en mars 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Inciter à l'innovation et à la diversité de la création
INDICATEUR 1.1	Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées
OBJECTIF 2	Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création
INDICATEUR 2.1	Équilibre financier des opérateurs
INDICATEUR 2.2	Promotion de l'emploi artistique
OBJECTIF 3	Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire
INDICATEUR 3.1	Fréquentation des lieux subventionnés
OBJECTIF 4	Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger
INDICATEUR 4.1	Effort de diffusion territoriale
INDICATEUR 4.2	Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

Création

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

INDICATEUR

1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	44	45	>42	>42	43	>42

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquête « Ethnos » auprès des centres dramatiques nationaux (CDN).

Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur la saison 2017/2018, l'année civile 2018 et l'année civile 2019, du fait du changement de logiciel de collecte des données.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant.

Le taux de création dans les structures de production du spectacle vivant diminue de 2 points par rapport à 2019 pour s'établir à 43 % des places mises à la vente. La cible reste toutefois atteinte pour la troisième année consécutive (> 42 %). Ce bon résultat traduit l'importance et la cohérence des objectifs assignés aux dirigeants d'établissements publics de spectacle vivant dans le cadre de leur lettre de mission, et ce en dépit du nombre exceptionnel d'annulations survenues lors de la saison 2019/2020, principalement liées à la crise sanitaire, aux fermetures causées par les deux confinements, à la réduction des jauges lors des réouvertures, ainsi qu'aux grèves, qui ont marqué les mois de décembre 2019 et le début de l'année 2020.

Le taux de création des trois dernières saisons des institutions dites de répertoire (Comédie française et Opéra national de Paris) est en baisse de 4 points pour atteindre 42 %. À l'exception du Théâtre national de Strasbourg qui connaît une baisse drastique de 17 points de la part de la création dans sa programmation, sous l'effet de la crise sanitaire ayant empêché ses créations d'avoir lieu, l'effort de création demeure constant dans l'ensemble des institutions hors-répertoire.

Création

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création****INDICATEUR****2.1 – Équilibre financier des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des fonctions supports au budget	%	56	54	<60	<65	62	<60
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	43	43,4	>43	>10	18,9	>43

Commentaires techniquesSources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2e ligne : (N1-N3) / (N2-N3) en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

INDICATEUR**2.2 – Promotion de l'emploi artistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	26,4	27	>26	>24	17,2	>26
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	6	7	6	4	10	9

Commentaires techniquesSources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination "dépenses artistiques", sous destination "masse salariale" issu du tableau " dépenses par destination" de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2e ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures tient en premier lieu à leur capacité à mobiliser des recettes propres, notamment artistiques.

Concernant le premier sous-indicateur, le ministère veille à ce que les établissements préservent leur marge artistique par le recours à la coproduction et un effort d'optimisation de leur gestion. Malgré les efforts engagés par les établissements dans la maîtrise de leurs charges - en particulier fixes qui s'établissent à un niveau inférieur à 2019 - la part des fonctions support demeure importante et augmente de 8 points par rapport à 2019. Cela s'explique par une forte diminution des dépenses artistiques du fait de l'annulation de la majeure partie de la programmation, et des orientations artistiques prises au second semestre. En effet, les établissements ont procédé à un réaménagement notable de leur programmation du début de saison 2020-2021 en privilégiant des formats de spectacles plus légers qu'à l'accoutumé, à même d'assurer des processus de création respectueux des mesures sanitaires, comme une présentation au public en jauge restreinte. Il convient par ailleurs de préciser que la baisse des dépenses artistiques dans le budget des établissements – et la progression à due concurrence des fonctions support – devra être appréciée dans une perspective pluriannuelle, certains spectacles ou engagements ayant été reportés.

Par ailleurs, les structures sont encouragées à développer leur part d'autofinancement, notamment en recherchant de nouveaux mécènes et en augmentant certains tarifs dits exceptionnels, afin d'améliorer leur taux de ressources propres. Les établissements n'ayant été ouverts que deux mois et demi en conditions normales d'exploitation (janvier-mi-mars), puis deux mois (septembre et octobre) en conditions dégradées (jauges réduites) en raison de la crise sanitaire, le taux de ressources propres observé en 2020 diminue de plus de moitié et passe de 43,4 % à 18,9 %, tout en restant au-dessus de la prévision 2020 actualisée. Les recettes de billetterie et de tournée se sont globalement effondrées. Seules certaines recettes de mécénat sont restées stables et ont même vu leur résultat en hausse pour certains établissements, grâce aux billets transformés en dons par de nombreux spectateurs.

En matière de soutien à l'emploi artistique dans le secteur du spectacle vivant, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements diminue considérablement et s'établit à 17,2 % (-10 points), ce qui reflète l'arrêt de l'activité de production artistique tout au long de l'année. Toutefois, malgré l'annulation de la plupart des spectacles au siège et en tournée, et dans un souci de maintien de l'emploi artistique, certains établissements ont préservé les salaires des artistes auxquels ils étaient liés par des contrats de travail déjà signés et par des promesses d'embauche et ont, d'autre part, malgré les fermetures, maintenu les répétitions sur l'année 2020 lorsque cela était possible.

Dans le secteur des arts visuels, le ministère fixe au Centre National des Arts Plastiques (CNAP) des objectifs en matière d'acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et de commande publique nationale.

La part des crédits du CNAP consacrés aux acquisitions et à la commande publique augmente de 4 points par rapport à 2019, passant de 9 % à 13 %. Le montant des acquisitions réalisées auprès des galeries en 2020 est plus important en raison de la mise en place d'une commission d'acquisition exceptionnelle organisée pour faire face à la crise sanitaire à la suite d'un abondement supplémentaire de crédits du ministère de la Culture. La marge de progression constatée concernant les achats directs aux artistes est due à l'attention portée par le CNAP à la scène française et aux artistes émergents de celle-ci étant entendu que ces artistes dont la notoriété est naissante n'ont souvent pas encore de galerie ou souhaitent s'inscrire dans une économie de l'art indépendante des galeries.

Création

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La part des crédits d'acquisitions versés directement à des artistes dans le budget des fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) augmente de 2 points par rapport à 2019 (de 6 % à 8 %), témoignant d'un effort accru en faveur de l'acquisition d'œuvres.

Ces évolutions permettent d'aboutir, pour cet indicateur, à un résultat en augmentation de 3 points par rapport à 2019, supérieur à la cible actualisée pour 2020.

A noter que les chiffres de réalisation 2017 et 2018 ont été retraités afin de prendre en compte le changement de nomenclature GBCP, et de les harmoniser avec les résultats de 2019.

OBJECTIF**3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire****INDICATEUR****3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	5461849	6 174 127	5 700 000	2 800 000	4 363 718	6 000 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	14	14	15,5	8	18,4	18
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	12	11	13	13	12	>15
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	3104563	3 134 510	>3 200 000	> 2 240 000	1 445 113	>3 200 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	16	16	16,5	8,25	14	16

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, Centre national de la danse et EPPGHV) ;

Pour les arts visuels : enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges et de l'EPPGHV (seulement depuis 2020).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif "public jeune" pour l'ensemble d'une saison. Le périmètre est élargi aux CDN, SN (année civile n-1) et au Centre national de la danse en 2020. Les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN).

4e ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

La fréquentation payante au siège pour l'ensemble des institutions de spectacle vivant diminue de 30 % par rapport à 2019. Elle se situe toutefois au-delà de la cible 2020 actualisée. Ce résultat en baisse traduit l'impact de la crise sanitaire, les deux confinements ayant entraîné la fermeture de ces établissements, ainsi que l'impact de la réduction des jauges lors des périodes d'ouverture et des grèves de décembre 2019 et début 2020. La fréquentation diminue par exemple de 59 % à l'Opéra national de Paris, de 51 % à la Comédie Française et de 36 % au Centre national de la Danse du fait de l'annulation ou du report des spectacles. Elle connaît une baisse de 67 % à l'Opéra comique, malgré les captations et diffusions gratuites sans public pour pallier les reports et annulations. Avec plus de 50 % des représentations publiques annulées dès mars 2020, le Théâtre de l'Odéon a vu sa fréquentation diminuer de 46 %.

Dans le secteur des arts visuels, la fréquentation totale diminue également par rapport à 2019 et est inférieure à la cible actualisée 2020 de 2 240 000 visiteurs. La fréquentation enregistrée varie d'une structure à une autre :

- le Palais de Tokyo a vu sa fréquentation baisser de 52 % par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par la situation de crise sanitaire, qui a entraîné la fermeture du centre d'art (du 13 mars au 14 juin 2020, puis du 29 octobre 2020 à la fin de l'année, soit 5 mois au total), des modifications successives des horaires d'ouverture (12h-21h, du 15 juin au 16 octobre, 10h-19h, à partir du 17 octobre, au lieu du traditionnel midi-minuit) et la réduction de la jauge (400 visiteurs maximum au même moment) ;
- la fréquentation du Jeu de Paume connaît une baisse sans précédent de 81 %, en partie anticipée en perspective des travaux dans le bâtiment générant une fermeture de 6 mois, mais qui a été accentuée par la crise sanitaire ;
- la fréquentation de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges diminue de 54 %. La fermeture de l'établissement du 13 mars 2020 au 29 juin 2020 puis du 30 octobre 2020 au 31 décembre 2020 a eu pour conséquence l'annulation ou le report de toutes les activités vis-à-vis du public ;
- pour les labels en région, les niveaux de la fréquentation des FRAC et des centres d'art ont respectivement diminué de 62 % et 34 % par rapport à 2019.

La proportion du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux de spectacle vivant s'élève à 18,4 % (+4,4 points) et dépasse la cible établie au PAP 2020. Dans le secteur des arts visuels, la part du public scolaire dans la fréquentation des lieux subventionnés est en légère baisse (-2 points), passant de 16 % en 2019 à 14 % en 2020. Elle reste toutefois conforme à la cible 2020 actualisée. Une action volontariste « Un été culturel et apprenant » a notamment permis d'atténuer, voire de compenser en partie, une baisse prévisible liée à la situation sanitaire dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Quant à la part du public jeune dans le spectacle vivant, elle augmente d'un point de 2019 à 2020. Ce résultat masque des disparités selon les structures. Grâce à une politique volontariste, la part de public jeune est en hausse au Théâtre de la Colline (+ 2 points) et au Théâtre national de l'Opéra comique (+ 2 points) par rapport à la saison 2018/2019. Celle-ci s'affiche en revanche en repli à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris (- 4 points), ainsi qu'au Théâtre national de l'Odéon (- 6 points).

Création

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger****INDICATEUR****4.1 – Effort de diffusion territoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	38	35	>39	>20	33	>39
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	81	82	>80	>20	81	>80

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA auprès des centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1ère ligne : $N1/N2$ en % où :

$N1$ = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saison n-3/n-2, année civile n-2 et n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région ;

$N2$ = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2ème ligne : $N1/N2$ en % où :

$N1$ = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ;

$N2$ = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

INDICATEUR**4.2 – Intensité de représentation et de diffusion des spectacles**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	3,57	2,9	>3,40	>3	2,76	>3,30

Commentaires techniquesSources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, EPPGHV).

Mode de calcul :

1ère ligne :

$N1 / N2$ avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le sous-indicateur 4.1.1 mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Du fait de la crise sanitaire, il est en baisse de 2 points par rapport au résultat présenté en 2019. Certains théâtres nationaux voient leur proportion de représentations en tournée baisser considérablement, notamment celle de l'Opéra comique qui baisse de 17 points (de 35 % à 18 %), celle du Théâtre national de l'Odéon qui baisse de 11 points (de 14 % à 3 %) ou encore celle du Théâtre de la Colline qui baisse de 15 points (de 24 % à 9 %). La baisse de la proportion de représentations en tournée concerne également, dans des proportions moindres, la Comédie-Française (- 1 point), le Théâtre national de Chaillot (- 2 points) et le Théâtre national de Strasbourg (- 5 points).

Le sous indicateur 4.1.2 mesure dans le secteur des arts visuels la proportion de manifestations hors-les-murs organisées par les FRAC au cours de l'année. Cette proportion est en légère baisse (- 1 point), soit à 81 % en 2020.

Le sous-indicateur 4.2.2 mesure quant à lui la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés. La crise sanitaire ayant également impacté cet indicateur, le nombre de représentations par spectacle en 2020 s'élève à 2,76, en baisse par rapport à 2019 et au-dessous de la cible fixée. Cette diminution s'explique essentiellement par les résultats des scènes nationales (plus de 60 % des représentations du sous-indicateur) dont le nombre de représentations par spectacle passe de 2,3 en 2019 à 2,2 en 2020, tandis que pour les établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture, la moyenne s'élève en 2019 à plus de 4,5 représentations par spectacle et en augmentation par rapport à la saison précédente.

Création

Programme n° 131 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 387 387 266 156 875	38 640 000 104 768	412 247 403 485 113 496	10 166 000 16 961 360	735 440 790 768 336 499	735 440 790
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 664 080 23 531 843	7 867 000 19 606 110	52 041 468 52 004 295	2 960 000 6 179 400	79 532 548 101 321 648	79 732 548
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	483 312		38 019 160 49 460 809		38 019 160 49 944 121	38 019 160
Total des AE prévues en LFI	291 051 467	46 507 000	502 308 031	13 126 000	852 992 498	853 192 498
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 396 435 (hors titre 2)			+1 396 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+77 046 758 (hors titre 2)			+77 046 758	
Total des AE ouvertes		931 435 692 (hors titre 2)			931 435 692	
Total des AE consommées	290 172 030	19 710 878	586 578 600	23 140 760	919 602 269	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 387 387 265 988 455	16 390 000 530 695	410 389 150 481 120 777	10 166 000 17 081 360	711 332 537 764 721 287	711 332 537
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	15 971 360 22 193 255	6 967 000 5 904 824	50 188 718 50 762 725	2 960 000 6 179 400	76 087 078 85 040 205	76 287 078
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	458 821		38 019 160 49 337 899		38 019 160 49 796 720	38 019 160
Total des CP prévus en LFI	290 358 747	23 357 000	498 597 028	13 126 000	825 438 775	825 638 775
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 396 435 (hors titre 2)			+1 396 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+75 597 563 (hors titre 2)			+75 597 563	
Total des CP ouverts		902 432 773 (hors titre 2)			902 432 773	
Total des CP consommés	288 640 532	6 435 519	581 221 401	23 260 760	899 558 212	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Création

Programme n° 131 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 282 387 274 184 698	25 930 000 597 463	394 158 760 396 775 956	10 166 000 30 178 370	704 537 147	704 937 147 701 736 486
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	17 466 675 23 703 322	7 717 000 7 860 922	49 781 468 45 729 767	2 960 000 11 653 828	77 925 143	78 125 143 88 947 840
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions					0	0 0
Total des AE prévues en LFI	291 749 062	33 647 000	443 940 228	13 126 000	782 462 290	783 062 290
Total des AE consommées	297 888 020	8 458 385	442 505 723	41 832 198		790 684 326

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 282 387 274 581 698	21 250 000 210 044	398 808 760 396 825 403	10 166 000 31 268 370	704 507 147	704 907 147 702 885 514
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 364 526 18 596 211	5 717 000 3 753 623	51 331 468 48 475 147	2 960 000 5 753 828	76 372 994	76 572 994 76 578 809
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions					0	0 0
Total des CP prévus en LFI	290 646 913	26 967 000	450 140 228	13 126 000	780 880 141	781 480 141
Total des CP consommés	293 177 909	3 963 667	445 300 549	37 022 198		779 464 324

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	297 888 020	291 051 467	290 172 030	293 177 909	290 358 747	288 640 532
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 273 107	4 992 720	7 863 999	6 215 996	4 300 000	6 332 501
Subventions pour charges de service public	286 614 913	286 058 747	282 308 031	286 961 913	286 058 747	282 308 031
Titre 5 – Dépenses d'investissement	8 458 385	46 507 000	19 710 878	3 963 667	23 357 000	6 435 519
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 458 385	46 507 000	19 710 878	3 963 667	23 357 000	6 435 519
Titre 6 – Dépenses d'intervention	442 505 723	502 308 031	586 578 600	445 300 549	498 597 028	581 221 401
Transferts aux ménages	1 250 058	19 088 398	1 958 330	1 043 458	19 106 629	2 052 030
Transferts aux entreprises	96 136 240	98 051 254	169 343 651	97 093 187	99 069 723	167 464 809
Transferts aux collectivités territoriales	52 440 465	63 194 865	62 546 784	55 935 495	57 007 461	60 045 734
Transferts aux autres collectivités	292 678 960	321 973 514	352 729 836	291 228 409	323 413 215	351 658 828
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	41 832 198	13 126 000	23 140 760	37 022 198	13 126 000	23 260 760

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Dotations en fonds propres	41 191 198	13 126 000	22 852 760	36 381 198	13 126 000	22 972 760
Dépenses de participations financières	641 000	0	288 000	641 000	0	288 000
Total hors FdC et AdP		852 992 498			825 438 775	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+78 443 194			+76 993 998	
Total*	790 684 326	931 435 692	919 602 269	779 464 324	902 432 773	899 558 212

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 077 339	200 000	1 396 435	1 077 339	200 000	1 396 435
Total	1 077 339	200 000	1 396 435	1 077 339	200 000	1 396 435

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		30 737		30 737				
05/2020		6 660		6 660				
06/2020		287 565		287 565				
08/2020		16 172		16 172				
09/2020		782		782				
10/2020		915 700		915 700				
11/2020		68 944		68 944				
12/2020		39 874		39 874				
Total		1 366 435		1 366 435				

Création

Programme n° 131 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2020		30 000		30 000				
Total		30 000		30 000				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/01/2020		1 449 195						
Total		1 449 195						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		6 268 743		6 268 743				
Total		6 268 743		6 268 743				

DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/10/2020		13 000 000		13 000 000				
23/12/2020		8 000 000		8 000 000				
Total		21 000 000		21 000 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		38 000		38 000				
24/11/2020		290 820		290 820				
Total		328 820		328 820				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		23 000 000		23 000 000				
30/11/2020		25 000 000		25 000 000				
Total		48 000 000		48 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		78 443 194		76 993 998				

Création

Programme n° 131 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (10)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
730231	<p>Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 9650 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis F, G et L</i></p>	500	501	375
730230	<p>Taux de 10 % applicable aux foires, salons, expositions autorisés, jeux et manèges forains et visites de parcs à décors animés</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 6100 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279 b bis, b ter et b nonies</i></p>	290	225	220
730301	<p>Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 2600 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i></p>	80	82	60
210318	<p>Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art</p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 2027 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i></p>	31	25	31
320142	<p>Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants</p> <p>Modalités particulières d'imposition</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 248 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 220 quinquies, 220 S</i></p>	12	nc	12

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
740103	Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>	8	7	6
210203	Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 238 bis AB</i>	3	5	3
160406	Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2018 : 431 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
110307	Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
160201	Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		925	846	708

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 184 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	125	nc	133
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 319 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	108	nc	102
320135	Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2018 : 43 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale</i>	53	nc	49

Création

Programme n° 131 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
<i>non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>				
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2020, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 7300 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	29	29	28
Coût total des dépenses fiscales		315	29	312

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		735 440 790 768 336 499	735 440 790 768 336 499		711 332 537 764 721 287	711 332 537 764 721 287
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		79 532 548 101 321 648	79 732 548 101 321 648		76 087 078 85 040 205	76 287 078 85 040 205
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		38 019 160 49 944 121	38 019 160 49 944 121		38 019 160 49 796 720	38 019 160 49 796 720
Total des crédits prévus en LFI *	0	852 992 498	852 992 498	0	825 438 775	825 438 775
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+78 443 194	+78 443 194		+76 993 998	+76 993 998
Total des crédits ouverts	0	931 435 692	931 435 692	0	902 432 773	902 432 773
Total des crédits consommés	0	919 602 269	919 602 269	0	899 558 212	899 558 212
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 833 423	+11 833 423		+2 874 561	+2 874 561

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	844 992 498	844 992 498	0	817 438 775	817 438 775
Amendements	0	+8 000 000	+8 000 000	0	+8 000 000	+8 000 000
LFI	0	852 992 498	852 992 498	0	825 438 775	825 438 775

Pour le programme « Création », 844,99 M€ en AE et 817,44 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2020.

A l'issue des débats parlementaires, le programme a vu ses crédits ouverts en LFI majorés de 8 M€ en AE=CP par voie d'amendements :

- l'amendement AN n°II-2275 est venu minorer les crédits du programme 131 à hauteur de 5 M€ au titre d'une politique en faveur des harmonies et des fanfares, portée par le programme 224 ;
- l'amendement AN n°17 est venu minorer les crédits à hauteur de 2,81 M€
- l'amendement AN n°1072 est venu majorer les crédits à hauteur de 10,81 M€
- l'amendement sénatorial n°II-575 est venu majorer les crédits du programme 131 à hauteur de 5 M€.

Le montant des crédits ouverts en LFI s'élève donc à 852,99 M€ en AE et 825,44 M€ en CP.

78,4 M€ en AE et 76,9 M€ en CP de crédits complémentaires ont été ouverts au total en 2021 sur le programme 131, dont 48 M€ par LFR et 21 M€ par décret de dépenses accidentelles, soit 69 M€ de crédits complémentaires pour renforcer le soutien au secteur de la création artistique fragilisé par la crise sanitaire.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	28 244 550	28 244 550	0	27 142 401	27 142 401
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-28 244 550	-28 244 550	0	-27 142 401	-27 142 401
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Une levée totale des crédits mis en réserve, à hauteur de 28,24 M€ en AE et 27,14 M€ en CP, a été opérée le 28 août 2020.

Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076	14 600 000	13 100 000	8 426 182	7 480 235	54 349 243	34 683 601
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224	3 000 000	1 900 000	1 486 000	1 294 362	9 851 339	6 441 038
Total	71 889 300	17 600 000	15 000 000	9 912 182	8 774 597	64 200 582	41 124 639

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	63 960 000		800 000		735 171		63 253 558
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	25 494 000		200 000				25 275 328
Total	89 454 000		1 000 000		735 171		88 528 886

CPER 2007-2014

La totalité des AE des CPER pour la période 2007-2014 a été engagée. Les CP versés en 2020 ont bénéficié aux opérations suivantes sur la seule action 01 :

- la poursuite et la fin du projet de construction du nouveau théâtre de Beauvais (Scène nationale du Beauvaisis) dans les Hauts-de-France (0,53 M€) ;

- la clôture de l'opération d'investissement de l'auditorium du couvent des Jacobins à Rennes en région Bretagne (0,2 M€).

CPER 2015-2020

Les crédits de la génération de CPER 2015-2020 ont été utilisés en 2020 au bénéfice des opérations suivantes :

- action 01 :
Les AE ont alimenté principalement l'opération de réhabilitation de la SN La Rose des Vents en région Hauts de France à hauteur de 3,9 M€, et deux opérations à Brest en région Bretagne : le CNAREP le Fourneau à hauteur de 2,5 M€ et la SN le Quartz à hauteur de 1,4 M€.
Les CP ont notamment bénéficié à la construction de deux scènes nationales (SN) : la maison de la culture de Bourges en région Centre Val de Loire à hauteur de 2 M€ et la SN de Clermont-Ferrand en région Auvergne

Rhône-Alpes (0,87 M€). Ces crédits ont par ailleurs clôturé l'opération de la SN de Chambéry en région Auvergne – Rhône-Alpes (1,42 M€).

- action 02 :

Les AE ont été engagées sur l'opération du FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine pour 1,49 M€.

Les CP ont permis de clôturer les opérations du Centre régional de la Photographie de Douchy-les-Mines (0,05 M€) en région Hauts-de-France et du FRAC de Romainville en Île-de-France (1,19 M€).

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	150 000	100 000	50 000	100 000	30 000	100 000	30 000
Martinique	150 000	100 000	50 000	100 000	30 000	100 000	30 000
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	584 000						
Guadeloupe	401 000						
Martinique	183 000						
Total	734 000	100 000	50 000	100 000	30 000	100 000	30 000

Une seule opération a donné lieu à une consommation de crédits en 2020, il s'agit de la rénovation des salles de spectacle en Martinique à hauteur de 0,1 M€ en AE et 0,03 M€ en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 931 435 692	CP ouverts en 2020 * (P1) 902 432 773
AE engagées en 2020 (E2) 919 602 269	CP consommés en 2020 (P2) 899 558 212
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 1 280 869	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 22 756 172
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 10 552 554	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 876 802 040

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 117 795 475				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 117 795 475	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 22 756 172	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 95 039 303
AE engagées en 2020 (E2) 919 602 269	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 876 802 040	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 42 800 229
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 137 839 532
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 26 193 175
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 111 646 357

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 (R3) s'élevait à 117 795 475 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 (R6) s'élèvent désormais à 137 839 532 €.

Le montant des restes à payer en fin d'exercice connaît une augmentation, qui s'explique par le faible de taux de réalisation des travaux cette année suite à la crise sanitaire et la continuité de grands projets d'investissement, au premier rang desquels le déménagement du CNAP ainsi que l'engagement des CPER en région. Les restes à payer

concernent majoritairement l'administration déconcentrée, qui représentent 54 % du total des restes à payer du programme.

A titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP à Pantin : 55,08 M€ ;
- les travaux liés à l'opération Cité du théâtre sur le site de l'Opéra Bastille : 10 M€ .

Les restes à payer les plus significatifs en administration déconcentrée concernent :

- les travaux de réhabilitation du CDN de Nanterre (Cper et Hors Cper) : 7,6 M€
- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de la danse à Lyon : 4,95 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 4 M€ ;
- les travaux de réhabilitation de la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 3,9 M€
- les travaux relatifs à la SN le Quartz à Brest : 2,74 M€ ;
- les travaux de la Halle au blé du FRAC Auvergne : 2,49 M€ ;
- les travaux relatifs à l'aménagement du nouveau FRAC à Limoges : 1, 64 M€ ;
- les travaux de restructuration de l'espace Malraux de la scène nationale de Chambéry et de la Savoie : 1,42 M€ ;
- la réhabilitation et l'extension du Centre d'Animation Culturelle de Forbach : 1,42 M€ ;
- la participation de l'Etat aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€ ;
- les travaux de construction de la Maison de la Culture à Bourges : 1, 27 M€ ;
- la réhabilitation et l'extension du Centre d'Animation Culturelle de Forbach : 1,25 M€ ;
- les travaux relatifs à la scène nationale de Clermont-Ferrand : 1,19 M€ ;
- le renouvellement du dispositif scénique de la Cour d'honneur du Palais des Papes pour le festival d'Avignon : 1,15M€ ;

Près de la moitié des restes à payer des services déconcentrés s'inscrit dans le cadre des contrats de plan Etat-région (CPER) pour un montant de 23,88 M€.

L'estimation des CP sur engagements non couverts au 31 décembre 2020 s'élève désormais à 26 193 175 €

Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		735 440 790 768 336 499	735 440 790 768 336 499		711 332 537 764 721 287	711 332 537 764 721 287

727,44 M€ en AE et 703,33 M€ en CP étaient prévus au titre du PLF pour 2020 pour l'action 01.

Un amendement adopté à l'occasion du débat parlementaire a majoré les crédits de l'action 01 à hauteur de 8 M€ en AE et en CP au titre du plan de soutien au théâtre, portant la dotation en loi de finances initiale (LFI) à 735,44 M€ en AE et 711,33 M€ en CP.

Le montant total exécuté de l'action 01 s'est élevé à **768,33 M€ en AE et 764,72 M€ en CP soit une consommation supérieure de 32,89 M€ en AE et 53,88 M€ en CP** par rapport à la dotation initiale de la LFI, liée pour une grande part au financement de mesures exceptionnelles de soutien pour les acteurs du spectacle vivant en raison de la crise sanitaire.

Les crédits de l'action 1 ont été abondés en cours de gestion par :

- des reports qui s'établissent à 6,27 M€ en AE et en CP ;
- des fonds de concours à hauteur de 0,03 M€ en AE et en CP ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR3) pour le soutien aux opérateurs et la création d'un fonds festivals pour un total exécuté de 21,4 M€ en AE et en CP ;
- des crédits ouverts par décret et exécutés à hauteur de 21 M€ en AE et en CP pour financer des fonds d'urgence au secteur ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR4) pour un plan de relance auprès des structures du spectacle vivant et consommés à hauteur de 19,13 M€.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2020 s'élevait à 803,27 M€ en AE et 779,16 M€ en CP. Une partie des crédits ouverts a fait l'objet d'un redéploiement vers les actions 2 et 6 pour financer des mesures d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	274 387 387	266 156 875	274 387 387	265 988 455
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		195 514		27 094
Subventions pour charges de service public	274 387 387	265 961 361	274 387 387	265 961 361

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 640 000	104 768	16 390 000	530 695
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 640 000	104 768	16 390 000	530 695
Titre 6 : Dépenses d'intervention	412 247 403	485 113 496	410 389 150	481 120 777
Transferts aux ménages	526 508	1 234 250	575 062	1 252 750
Transferts aux entreprises	87 869 421	127 876 307	88 765 916	125 997 465
Transferts aux collectivités territoriales	57 324 109	54 943 011	50 556 640	53 084 200
Transferts aux autres collectivités	266 527 365	301 059 928	270 491 532	300 786 362
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 166 000	16 961 360	10 166 000	17 081 360
Dotations en fonds propres	10 166 000	16 961 360	10 166 000	17 081 360
Total	735 440 790	768 336 499	711 332 537	764 721 287

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,19 M€ en AE et 0,03 M€ en CP

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement correspondent à des dépenses liées aux états généraux des festivals organisés à Avignon, à la synthèse de deux études sur le hip-hop ainsi qu'à l'engagement de deux missions d'étude (l'étude sur l'art lyrique et l'autre sur le modèle économique et l'organisation des orchestres symphoniques en France et en Europe).

Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 265,96 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020 (AE = CP)
Comédie Française	25 304 291	25 310 891
Théâtre national de Chaillot	13 530 000	13 832 310
Théâtre national de l'Odéon	12 530 000	12 532 320
Théâtre national de la Colline	9 630 000	9 680 000
Théâtre national de Strasbourg	9 730 000	9 851 650
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 210 000	14 010 000
Opéra national de PARIS (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	97 251 005	97 274 785
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 248 083	21 248 083
Centre national de la Danse (CND)	9 000 000	9 073 890
Cité de la musique - Philharmonie de Paris - Orchestre de Paris	42 068 852	48 177 102
Ensemble intercontemporain	3 970 000	3 970 330
Centre national de la Musique (CNM)		1 000 000
Caisse nationale de retraite de l'ONP	14 403 382	0
Caisse nationale de retraite de la Comédie Française	3 511 774	0
Total subventions pour charges de service public - Action 1	274 387 387	265 961 361

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

274,39 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre de la LFI 2020 pour les dotations aux opérateurs, dont 17,9 M€ de subventions pour les caisses de retraite, réimputées en cours de gestion en Titre 6.

Hors subventions aux caisses de retraites désormais imputées en T6, le montant total de subvention pour charges de service public versé aux opérateurs a été supérieur de **9,48 M€ en 2020** en AE-CP par rapport à la LFI.

Cette augmentation est liée à :

- des compléments versés à l'Opéra comique pour un montant de 1,6 M€ et à la CMPP pour un montant de 6,1 M€ au titre de la loi de finances rectificative n°3 pour soutenir les trésoreries de ces deux opérateurs fragilisés par la crise sanitaire ;
- un versement exceptionnel au CNM de 1 M€ pour des aides au secteur de la musique classique ;
- un complément au Centre national de la Danse d'un montant de 0,07 M€ pour des résidences et artistes associés ;
- des primes Covid versées aux opérateurs pour un montant total de 0,05 M€.

Les opérateurs ont par ailleurs bénéficié du dégel intégral de leur subvention de fonctionnement pour les soutenir financièrement dans un contexte de pertes de ressources propres liées à l'arrêt de leur activité.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

38,64 M€ en AE et 16,39 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI pour 2020 pour les dépenses d'investissement.

La consommation s'établit à 0,1 M€ en AE et 0,53 M€ en CP et correspond aux crédits versés à l'OPPIC pour des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du Théâtre Ouvert ainsi qu'à un complément de 0,03 M€ en CP pour le diagnostic des façades du CND.

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par une fongibilité de la quasi-totalité des crédits budgétés en titre 5 et leur exécution en titre 7 (dotation en fonds propres). Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs du programme, travaux pour lesquels ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent en LFI à **412,25 M€ en AE et 410,39 M€ en CP**, soit 8 M€ supplémentaires ajoutés par voie d'amendement par rapport aux crédits prévus dans le PLF et alloués dans les services déconcentrés.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est supérieur de **72,87 M€ en AE et de 70,73 M€ en CP** par rapport aux prévisions de la LFI. Il s'explique, en grande partie, par la mise en œuvre de mesures de soutien exceptionnel en faveur du secteur du spectacle vivant touché par la crise sanitaire et financées par l'ouverture de crédits complémentaires en lois de finances rectificatives (40,5 M€), par décrets (21 M€) et par redéploiement interne (19 M€ en AE et 17 M€ en CP).

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	56 724 426	56 724 423	121 155 377	120 561 748
Fonctionnement	54 529 041	54 529 041	118 414 834	118 604 838
Investissement	2 195 385	2 195 382	2 740 543	1 956 910
Crédits déconcentrés	355 522 977	353 664 727	363 958 119	360 559 029
Fonctionnement	333 247 977	333 247 977	349 275 397	348 129 403
Investissement	22 275 000	20 416 750	14 682 722	12 429 626
Total des dépenses d'intervention - Action 01	412 247 403	410 389 150	485 113 496	481 120 777

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **118,41 M€ en AE et 118,6 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 54,53 M€ en AE et en CP. Cet écart important de plus de **64 M€** s'explique par l'exécution des subventions de fonctionnement des deux caisses de retraites en titre 6 (et non plus en catégorie 32), ainsi que par le financement de mesures exceptionnelles en faveur du secteur du spectacle vivant durant la crise sanitaire (théâtres privés, équipes artistiques, festivals, lieux subventionnés, cirques traditionnels etc).

La consommation de CP légèrement supérieure aux AE comprend des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2020.

	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020 (AE)	Exécution 2020 (CP)
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 722 000	8 943 572	9 133 576
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	9 239 537	7 895 805	7 895 805
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	20 534 455	18 842 765	18 842 765
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	11 687 000	14 368 715	14 368 715
Festivals et résidences	9 346 049	11 700 098	11 700 098
Caisses de retraite (Opéra national de Paris et Comédie française)		22 415 156	22 415 156
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		34 248 723	34 248 723
Total	54 529 041	118 414 834	118 604 838

Aides à la création et aux nouvelles écritures : 8,94 M€ en AE et 9,13 M€ en CP exécutés contre 3,72 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 3,3 M€ en AE et en CP comme la Maison Antoine Vitez, Musiques nouvelles en liberté ou la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
- un soutien spécifique pour les artistes-auteurs en contribuant à l'extinction des dettes des droits d'auteur existantes auprès de la SACD et la SACEM ; 5 M€ en AE et 4,85 M€ en CP (ouverts par décret) ont ainsi été alloués à ces deux organismes de gestion collective pour leur permettre de verser les droits d'auteur non acquittés à leurs membres respectifs, soulageant les structures endettées et bénéficiant aux auteurs pendant la crise sanitaire.
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,33 M€ en CP seulement ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,64 M€ en AE=CP.

Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 7,89 M€ en AE=CP exécutés contre 9,24 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les DRAC conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

Pour développer la politique de déconcentration, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en DRAC pendant la gestion 2020 notamment 1,24 M€ pour le soutien aux équipes.

Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 18,84 M€ en AE=CP exécutés contre 20,53 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux Tréteaux de France (1,86 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant dont les missions et la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (13,20 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point, le théâtre Ouvert, le théâtre de l'Athénée-Louis Jovet, et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,78 M€ en AE=CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 14,37 M€ en AE=CP exécutés contre 11,69 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, le Hall de la chanson, le Centre de documentation de la musique contemporaine, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), etc. Les crédits destinés au Centre de musique baroque de Versailles étaient prévus en crédits déconcentrés en LFI, ont finalement été reconcentrés et consommés en administration centrale en cours de gestion.

Festivals et résidences : 11,7 M€ en AE=CP exécutés contre 9,35 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

Des crédits ouverts en LFR3 ont permis la mise en place d'un plan de soutien aux festivals dont 1,71 M€ ont été gérés en administration centrale.

Caisses de retraite : 22,41 M€ en AE=CP exécutés

Les crédits pour les caisses de retraite inscrits en LFI en titre 32 pour un montant de 17,91 M€ ont été consommés sur le titre 6 pour un montant total de 22,41 M€ dont 18,05 M€ pour la caisse de retraite de l'Opéra national de Paris (contre 14,4 M€ prévus en LFI) et 4,36 M€ pour la caisse de retraite de la Comédie française (contre 3,51 M€ prévus en LFI).

Un soutien complémentaire a été apporté en gestion à ces deux caisses de retraites touchées par la crise sanitaire et se trouvant dans une situation financière déficitaire en raison notamment d'une diminution de leurs ressources propres.

Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 34,25 M€ exécutés en AE=CP

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale pour un montant de 3,77 M€ en AE=CP ;
- **les aides aux organismes professionnels**, tels que la réunion des opéras de France ou l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), etc.

Dès le premier confinement, l'ASTP a mis en place un fonds d'urgence pour le spectacle vivant non musical (FUSV) afin de soutenir financièrement les structures peu ou pas subventionnées en grande difficulté (théâtres privés, producteurs, tourneurs, équipes indépendantes...). Ce fonds a été suivi au second semestre par la mise en place de dispositifs exceptionnels de soutien au secteur privé pour compenser les contraintes sanitaires imposées par la lutte contre la covid-19 (sous la forme d'un dispositif de compensation de perte de billetterie en cas de réduction de jauge et d'aides en cas d'annulation de spectacles). Au total, 29,6 M€ ont été versés en 2020 à l'ASTP pour le financement de ces différents fonds. Ce montant a été financé par un redéploiement de crédits d'investissement à hauteur de 4 M€, ainsi que par plusieurs ouvertures de crédits : par décret du 14 octobre 2020 à hauteur de 7,6 M€, par la LFR4 à hauteur de 10 M€ et enfin par décret du 23 décembre 2020 à hauteur de 8 M€.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon	230 000	230 000	400 000	246 955
Orgues non protégés	300 000	300 000	0	32 068
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	0	220 102
Sécurité/équipement des autres lieux	1 265 385	1 265 385	2 340 543	1 457 785
Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01	2 195 385	2 195 385	2 740 543	1 956 910

Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Aix-en-Provence (0,10 M€ en AE et 0,13 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de son équipement courant et exceptionnel ainsi qu'à l'apurement des restes à payer relatifs à des opérations des années précédentes.

Concernant le Festival d'Avignon, les crédits d'investissement se décomposent en deux conventions : l'une pour son équipement courant (0,15 M€ en AE et 0,12 M€ en CP), et la seconde conclue dans le cadre du développement durable (0,15 M€ en AE).

Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés s'est poursuivie en 2020 (0,03 M€ en CP) notamment pour clôturer l'opération de la Basilique de l'Épine dans la Marne et continuer celle de Montpellier-Villeneuve-lès-Maguelone dans l'Hérault.

Par ailleurs, 0,1 M€ en AE=CP ont été délégués au Conservatoire national supérieur de Lyon pour l'acquisition d'un orgue d'étude, et imputés en catégorie 72.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI (0,40 M€ en AE=CP) ont été exécutés en investissement à hauteur de 0,22 M€ en CP seulement. Suite à la crise sanitaire, la réunion pour l'étude des nouveaux dossiers n'a pas pu avoir lieu en 2020 d'où l'absence de consommation d'AE.

Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses d'un montant de 2,34 M€ en AE et 1,47 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : théâtre de la Scala (0,5 M€ en AE et 0,28 M€ en CP), théâtre de Zingaro (1 M€ en AE et 0,51 M€ en CP), Circa La Chartreuse (0,14 M€ en AE et 0,03 M€ en CP), le théâtre du Soleil (0,17 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) à titre d'exemples.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Elles s'élèvent en LFI à 333,25 M€ en AE = CP.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes, et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Nombre de bénéficiaires	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020	Montant minimum attribué à un bénéficiaire	Montant Maximum attribué à un bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux (CDN)	37	61 461 966	63 655 313	611 320	5 105 000
Scènes nationales (SN)	76	59 378 984	63 359 532	450 000	3 436 000
Opéras nationaux en région, théâtres lyriques d'intérêt national et autres opéras	17	28 836 506	29 972 094	92 490	6 043 817
Orchestres nationaux en région et autres orchestres	20	22 203 736	21 598 523	80 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	15 381 353	15 901 283	504 665	1 679 688
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	99	12 691 140	11 662 410	75 000	361 555
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	14	4 784 692	4 855 823	240 000	878 528
Pôles nationaux cirque (PNC)	13	3 865 000	3 750 188	240 000	377 866
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	13	3 611 535	3 844 942	80 000	483 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	8	2 836 044	2 776 584	50 000	700 000
Total labels	316	215 050 956	221 376 692		
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	135	11 972 056	14 684 304	10 000	450 000
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et domaines connexes	69	10 109 334	9 983 121	4 000	1 269 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	108	4 603 093	6 061 626	1 000	805 00
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	80	2 687 320	6 685 554	3 000	1 650 000
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	15	1 850 295	2 527 761	13 000	1 251 000
Lieux de fabrication arts de la rue		395 360			
Ateliers de fabrique artistique (AFA) danse	9		207 400	5 000	43 000
ateliers de fabrique artistique (AFA) musique	22		500 083	4 000	50 000
ateliers de fabrique artistique (AFA) pluridisciplinaire	18		307 000	5 000	50 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA) théâtre	32		818 728	5 000	110 000
Total aides aux lieux hors réseaux et labels	488	33 875 258	41 775 577		
Équipes théâtres et domaines connexes conventionnées	353	23 363 926	24 904 934	1 200	813 000
Ensembles musicaux et vocaux conventionnés	122	11 154 007	12 579 843	1 000	1 500 000
Compagnies chorégraphiques conventionnées	78	5 383 421	6 536 760	4 800	250 000
Total aides aux équipes conventionnées	553	39 901 354	44 021 537		
Équipes théâtre et domaines connexes non conventionnées	385	4 345 873	5 529 361	5 000	60 000
Compagnies chorégraphiques non conventionnées	222	4 039 579	3 869 369	3 000	75 000
Ensembles musicaux et vocaux non conventionnés	259	4 319 870	4 668 127	2 400	200 000
Total aides aux équipes non conventionnées	866	12 705 322	14 066 857		
Soutien aux festivals musicaux	244	5 569 499	10 357 636	1 000	877 750
Soutien aux festivals de théâtre et domaines connexes	47	2 402 757	2 584 528	2 500	842 200
Soutien aux festivals art de la rue	19		428 319	2 600	118 500
Soutien aux festivals de cirque	10		352 307	5 000	140 000
Soutien aux festivals chorégraphiques	27	1 140 374	1 236 829	1 800	317 956
Soutien aux festivals pluridisciplinaires	117	163 531	1 848 500	2 000	200 000
Total soutien aux festivals	464	9 276 161	16 808 119		
Soutien aux résidences théâtrales et domaines connexes	167	2 723 010	3 057 460	2 000	105 600
Soutien aux résidences art de la rue	26		423 404	3 000	40 000
Soutien aux résidences cirque	27		402 630	3 500	64 100
Soutien aux résidences musicales	66	1 567 301	1 067 618	2 000	104 520
Soutien aux résidences chorégraphiques	74	1 123 914	1 458 141	3 000	98 900
Soutien aux résidences pluridisciplinaires	23	249 726	338 400	2 000	30 000
Total soutien aux résidences	383	5 663 951	6 747 653		
Valorisation des écritures contemporaines	31	454 375	657 201	2 000	180 000
Organismes régionaux et départementaux	39	357 272	773 502	2 000	325 000
Recherche Patrimoine	2	2 998 320	218 400	60 000	158 400
Recherche Création	9	51 737	168 000	1 000	100 000
Contrats de filière musique	5	500 000	215 905	4 945	117 560
Dispositif d'aide à l'écriture - Commandes musicales		566 000	55 000	6 000	20 000
Dispositif d'aide - compagnonnage théâtre	9	245 000	229 000	10 000	20 000
Dispositif d'aides spécifiques - création et diffusion cirque et arts de la rue	1	1 194 000	1 015 960		
Total Autres dispositifs	96	6 866 704	3 332 968		
Labellisation en cours, résidences et renforcement des marges artistiques		1 910 000			
Plan théâtre en région		8 000 000			
Total Action Spectacle Vivant	3 166	333 249 706	348 129 403		

Les dépenses ont été exécutées en fonctionnement à hauteur de **348,13 M€**, pour une prévision en LFI de 333,25 M€.

L'exécution supérieure de **14,88 M€** entre le prévisionnel et l'exécuté résulte :

- de la mise en œuvre d'un fonds exceptionnel de soutien aux festivals (7,53 M€ exécutés en services déconcentrés) financés sur crédits ouverts en LFR3 ;
- du versement d'aides exceptionnelles au secteur subventionné pour les lieux et les équipes artistiques touchés par la crise (7,35 M€) sur crédits ouverts en LFR4.

Suite à un amendement en LFI, 8 M€ ont été attribués pour financer un plan théâtre. Le plan théâtre a été réparti en cours de gestion en différentes mesures : itinérances pour un montant de 1,65 M€, résidences pour un montant de 2,17 M€ et SCIN (Art et création pour un montant de 1,14 M€, Art et territoire pour un montant de 1,03 M€, Art enfance et jeunesse pour un montant de 0,98 M€). Il a concerné au premier rang les SCIN mais aussi les SN et les CDN (mesure Itinérance), les PNC, les CNAREP, les AFA et autres lieux.

Le solde de 1,03 M€ a permis de financer des équipes et des lieux en difficulté dans le contexte de la crise sanitaire.

Une délégation en cours de gestion a permis de financer huit nouveaux pôles européens de production (PEP) pour un montant de 0,38 M€ dans six régions. Ces crédits ont bénéficié à plusieurs types de lieux (SN ou CDN, notamment).

On note également des reconcentrations de dossiers, tels que le centre de musique baroque de Versailles (2,64 M€), des équipes théâtrales pour un montant total de 0,59 M€.

Les structures labellisées et réseaux

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national. Leur nombre est passé de 306 à 316 en 2020. Les CDN sont au nombre de 38 dont 37 sont suivis en services déconcentrés et 1 en administration centrale. On constate une augmentation du nombre de structures pour les SN, les opéras et théâtres lyriques, les orchestres, les SMAC et les CDCN.

Des moyens complémentaires en 2020 ont permis d'abonder les budgets artistiques des institutions labellisées, d'accompagner et consolider les structures labellisées existantes par un renforcement des marges artistiques et financer les labellisations en cours.

Concernant les CDN, l'écart positif entre l'exécution 2020 et les crédits initialement inscrits (+ 2,19M €) s'explique par la conjonction :

- des augmentations ciblées par la mise en place de la mesure itinérance du plan théâtre en région, qui a bénéficié à un nombre important de CDN ;
- des mesures d'urgence dans le cadre de la LFR4 allouées aux CDN pour combler les déficits budgétaires liés à la crise ;
- enfin une compensation accordée pour les CDN sous forme d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui n'ont pu avoir accès au chômage partiel.

Pour les SN, l'écart entre l'exécution 2020 et les crédits inscrits en LFI s'explique pour un montant de 3,97 M€ par la poursuite de la mise à niveau des subventions de l'État, le renforcement du soutien aux dernières scènes labellisées (Le Mans, Beauvais, Saint Médard-en-Jalles) et la consolidation de marges artistiques de scènes connaissant un changement de situation suite à des travaux d'extension (0,73 M€). Il s'explique également par l'allocation de moyens complémentaires au titre du plan théâtre en région pour un montant de 0,96 M€ pour favoriser l'itinérance des programmations. Au titre des LFR 3 et 4, un montant global de 1,90 M€ a été attribué aux scènes les plus fragilisées par les conséquences de la crise sanitaire et en particulier celles dont le modèle économique est fortement dépendant de la billetterie ou d'activités annexes de location.

Certaines SMAC éligibles aux subventions de l'État font l'objet d'un réexamen de leur situation en vue du renouvellement de leur labellisation.

Les lieux non labellisés

Concernant les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN), l'arrêté du 5 mai 2017 a conduit à revoir scène par scène le maintien d'un financement au titre du soutien aux lieux pluridisciplinaires.

La variation de 2,71 M€ par rapport à la LFI 2020 s'explique :

- par le renforcement intervenu au titre du plan théâtre en région destiné à conforter les scènes situées dans des villes de moins de 100 000 habitants, pour un montant de 1,70 M€ sur le périmètre des 135 scènes disposant ou ayant vocation à disposer d'une appellation officielle de SCIN en 2020,
- par le versement de subventions complémentaires à hauteur de 1 M€ pour soutenir les lieux les plus fragilisés par la crise sanitaire, financées par des crédits ouverts en LFR3 et LFR4 .

En 2020, les lieux ayant bénéficié de mesures nouvelles au titre du plan théâtre en région et qui n'ont pas déposé de demande d'appellation au titre du programme scènes conventionnées d'intérêt national restent comptabilisés sur l'enveloppe « autre lieu, non labellisé » ce qui explique la variation de cette enveloppe pour un montant de 1,05 M€. L'année 2021 sera celle de la stabilisation de ce programme dans son nouveau périmètre, intégrant notamment un effort important pour doter chaque région d'une scène dont la programmation est dédiée aux enfants et aux jeunes.

Les crédits prévus en LFI pour les lieux de fabrication Arts de la rue ont été exécutés sur d'autres activités, comme les ateliers de fabrique artistique (AFA). De plus, le plan théâtre en région a permis à certains de ces lieux d'intégrer le réseau des Scènes conventionnées d'intérêt national.

Le dispositif de soutien aux ateliers de fabrique artistique (AFA) a été transféré en LFI 2020 du programme 224 vers le programme 131. Ces crédits (2,26 M€) inscrits sur la seule action 1 ont fait l'objet d'une répartition précise par action en cours de gestion. Finalement, 1,83 M€ ont été exécutés sur l'action 1 au bénéfice du spectacle vivant.

Les équipes conventionnées et non conventionnées

L'exécution des crédits (58,09 M€) destinés à soutenir les différentes équipes du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI (52,61 M€). Cette augmentation de la consommation (5,48 M€) a été financée par les crédits ouverts en LFR4 et par redéploiement de crédits centraux.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les équipes théâtres et arts associés indépendantes - conventionnées ou non - ont bénéficié des crédits d'urgence de la LFR4 afin de lutter contre les déficits qu'elles constataient.

De plus, des crédits redéployés ont permis de soutenir la production des équipes indépendantes dans le domaine du théâtre, du cirque et des arts de la rue.

Les crédits correspondants aux ensembles musicaux et vocaux conventionnés intègrent des ensembles qui jusqu'alors étaient considérés comme des orchestres.

Concernant les compagnies chorégraphiques conventionnées, l'écart s'explique principalement du fait que certaines DRAC redéploient des crédits en leur faveur au sein du dispositif aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV), ou du fait de la déconcentration de crédits gérés en administration centrale dans les cas de chorégraphes quittant les directions d'institutions chorégraphiques (CCN) et soutenus dans le cadre de leurs projets de compagnies indépendantes ayant vocation à intégrer le dispositif de droit commun géré en DRAC.

Le soutien aux festivals

L'écart s'explique par la mise en place d'un fonds attribué à ces manifestations particulièrement impactées par la crise sanitaire et qui ont dû soit adapter leur édition soit l'annuler du fait de la crise.

10 M € de crédits ont été votés dans la LFR3 en juillet 2020 au titre d'un plan de soutien aux festivals. Leur répartition a permis de financer plus de 380 festivals en métropole et dans les territoires ultramarins, tous secteurs confondus pour un montant de 8,29 M€ en DRAC et 1,71 M€ en administration centrale pour les festivals d'envergure nationale et internationale (Festival d'Avignon, Festival d'Aix-en-Provence, Festival d'Automne, Rock-en-Seine,...).

Le soutien aux résidences

Des crédits complémentaires prévus en LFI ont été délégués en cours de gestion au titre des résidences danse pour un montant de 0,16 M€ et au titre des résidences musique pour un montant de 0,22 M€.

Dans le cadre des résidences du plan théâtre en région, un montant de 2,17 M€ a été délégué en DRAC et DAC.

Pour le soutien aux résidences musicales, l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants ont été redéployés par les DRAC en faveur d'autres dispositifs comme les ensembles conventionnés ou non conventionnés.

6,75 M€ ont été consommés pour une prévision en LFI de 5,66 M€. L'exécution supérieure de 1,09 M€ s'explique par l'abondement en cours de gestion à partir de l'enveloppe « labellisation en cours, résidences et renforcement des marges artistiques » ainsi que par des crédits du plan théâtre en région.

Les autres dispositifs

La faible exécution du dispositif Recherche Patrimoine est due principalement à la reconcentration des crédits du Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) pour un montant de 2,64 M€.

Le dispositif d'aides à l'écriture musicale a été pour la première année géré par les services déconcentrés. Une délégation de crédits a été effectuée pour un montant de 0,6 M€ en AE et de seulement 0,06 M€ en CP. En effet, les CP ne sont consommés qu'à réception de la partition du compositeur.

Les dispositifs d'aide au compagnonnage et à la création-diffusion Cirque et Art de la rue ont été exécutés sans dégel des crédits.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

14,68 M€ en AE et 12,42 M€ en CP ont été consommés en 2020, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 22,28 M€ en AE et 20,42 M€ en CP.

- Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 8,43 M€ en AE et 8,21 M€ en CP contre une prévision de 14,6 M€ en AE et 13,9 M€ en CP. Cette moindre exécution est en grande partie liée à l'arrêt des chantiers pendant le premier confinement ainsi qu'à la difficulté des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage à transmettre leurs factures en temps utile. Le CDN de Nanterre est emblématique de ces difficultés.

Pour la génération des CPER 2007-2014

La totalité des AE pour la période a été engagée. Les CP exécutés en 2020 ont notamment bénéficié à la scène nationale du Beauvaisis (construction du nouveau théâtre de Beauvais), et à la clôture de l'opération de l'auditorium du couvent des Jacobins à Rennes en région Bretagne.

Pour l'actuelle génération des CPER 2015-2020

Les crédits ont été exécutés en 2020 en faveur des équipements suivants :

- en AE : scènes nationales de Brest, Villeneuve d'Ascq, du Sud Aquitain; au CNAREP le Fourneau à Brest, à la scène de musiques actuelles de Mont de Marsan ;
- en CP : scènes nationales de Bourges, Clermont-Ferrand, Brest, et Chambéry, aux centres dramatiques nationaux de Caen et de Valence, aux gradins du Palais des Papes à Avignon.

- Crédits consommés hors CPER

La consommation des crédits dédiés aux investissements, pour lesquels l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, s'élève à 6,25 M€ en AE et 4,21 M€ en CP contre une prévision de 7,68 M€ en AE et 6,52 M€ en CP.

L'exécution inférieure à la prévision est due aux interruptions de chantiers suite au premier confinement et à leur reprise tardive. Certaines opérations ont donc pris beaucoup de retard ; néanmoins les opérations telles que le projet du SEW à Morlaix ou la Maison de la Culture d'Amiens ont été soutenues.

Les crédits de paiement ont notamment bénéficié au règlement de factures concernant des travaux entrepris sur les équipements suivants : la scène des musiques actuelles Au Charbon de Nevers ou le centre d'animation culturelle de Forbach.

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 16,96 M€ en AE et 17,08 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Projets	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Comédie Française	356 000	356 000	1 205 760	1 205 760
Théâtre national de Chaillot	725 000	725 000	1 146 000	1 146 000
Théâtre national de l'Odéon	445 000	445 000	1 207 200	1 207 200
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	587 600	587 600
Théâtre national de Strasbourg	400 000	400 000	884 000	884 000
Opéra national de Paris	1 500 000	1 500 000	1 440 000	1 440 000
Opéra comique	300 000	300 000	788 000	788 000
Cité de la musique - Philharmonie Paris	2 150 000	2 150 000	4 302 680	4 302 680
Centre national de la danse	430 000	430 000	475 800	475 800
EPPGHV	3 300 000	3 300 000	3 744 320	3 744 320
Ensemble intercontemporain			50 000	50 000
IRCAM			1 030 000	1 150 000
CNSMDL – orgue			100 000	100 000
Total des dépenses d'investissement – Action 01	10 166 000	10 166 000	16 961 360	17 081 360

L'exécution supérieure de 6,8 M€ en AE et 6,92 M€ en CP par rapport à la LFI s'explique par :

- le versement par redéploiement de dotations complémentaires pour certains opérateurs : des travaux pour l'EPPGHV (0,48 M€ en AE=CP), des travaux pour le changement du RIA à l'opéra comique (0,5 M€ en AE=CP), l'œuvre Dusapin créée au sein du CMPP, Philharmonie de Paris (0,24 M€ en AE=CP), la pose des filets sur les façades du CND (0,05 M€) l'investissement courant à l'ensemble intercontemporain (0,05 M€ en AE=CP), les travaux pour le système de sécurité incendie de la Comédie française (0,8 M€ en AE=CP), les travaux du Vieux Colombier (0,26 M€ en AE=CP), les travaux de menuiserie/serrurerie pour le théâtre national de Chaillot (0,45 M€), le réaménagement du hall du théâtre national de la Colline (0,05 M€ en AE=CP), des travaux de réorganisation des espaces d'accueil, la sécurisation des équipements, la motorisation des porteuses et le remplacement de l'éclairage au théâtre national de l'Odéon (0,78 M€ en AE=CP), des travaux sur le hall Grüber au théâtre national de Strasbourg (0,5 M€ en AE=CP) ;
- le versement de crédits pour l'orgue du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (0,1 M€) ;
- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;
- le versement de crédits inscrits dans les crédits d'investissement en LFI, destinés à financer la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (0,96 M€ en AE=CP versés à l'EPPGHV) ;
- une subvention versée au Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou (1,03 M€ en AE et 1,15 M€ en CP) au titre du financement des travaux de désamiantage de locaux occupés par l'IRCAM.

ACTION

02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		79 732 548	79 732 548		76 287 078	76 287 078
		101 321 648	101 321 648		85 040 205	85 040 205

Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

79,73 M€ en AE et 76,29 M€ en CP étaient prévus au PLF pour 2020 au titre de l'action 02. Le montant de la loi de finances initiale est équivalent à celui présenté au projet de la loi de finances.

Le montant total exécuté s'est élevé à **101,32 M€ en AE et 85,04 M€ en CP, soit une exécution supérieure de 21,59 M€ en AE et 8,75 M€ en CP par rapport à la LFI, liée notamment au financement de mesures d'urgence en soutien au secteur des arts visuels (labels et autres lieux d'exposition, artistes plasticiens, opérateurs nationaux, etc).**

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements réglementaires intervenus au cours de la gestion 2020 au titre des :

- attributions de produits à hauteur de 1,37 M€ en AE et en CP ;
- crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR3) pour le soutien aux opérateurs pour un total de 1,6 M€ en AE et en CP ;
- crédits ouverts par décret à hauteur de 0,28 M€ en AE et en CP ;
- crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR4) pour un plan de relance auprès des structures des arts visuels à hauteur de 0,81 M€.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 02 pour 2020 s'est élevé à 83,79 M€ en AE et 80,34 M€ en CP.

17,53 M€ en AE et 4,7 M€ en CP de l'action 01 ont été redéployés vers l'action 02.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 864 080	23 531 843	16 171 360	22 193 255
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 192 720	7 185 173	4 500 000	5 846 585
Subventions pour charges de service public	11 671 360	16 346 670	11 671 360	16 346 670
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 867 000	19 606 110	6 967 000	5 904 824
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 867 000	19 606 110	6 967 000	5 904 824
Titre 6 : Dépenses d'intervention	52 041 468	52 004 295	50 188 718	50 762 725
Transferts aux ménages	561 890	724 080	531 567	799 280
Transferts aux entreprises	10 181 833	9 740 080	10 303 807	9 740 080
Transferts aux collectivités territoriales	5 870 756	7 603 773	6 450 821	6 961 534
Transferts aux autres collectivités	35 426 989	33 936 363	32 902 523	33 261 832
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 960 000	6 179 400	2 960 000	6 179 400
Dotations en fonds propres	2 960 000	5 891 400	2 960 000	5 891 400
Dépenses de participations financières		288 000		288 000
Total	79 732 548	101 321 648	76 287 078	85 040 205

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

L'essentiel des dépenses exécutées correspond à la subvention versée au Mobilier national.

Les dépenses du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie (service à compétence nationale) ont représenté **6,64 M€ en AE et 5,22 M€ en CP** pour une prévision à 4,99 M€ en AE et 4,30 M€ en CP (hors FDC et ADP).

Le niveau de consommation supérieur aux crédits inscrits en LFI s'explique par des attributions de produits perçues au titre de leur activité pour un montant de 1,36 M€ en AE=CP grâce notamment à la mise en place progressive de conventions de gestion avec les services de l'Etat bénéficiant des services d'aménagement du Mobilier national et des partenariats avec des entreprises de la mode.

Les autres dépenses imputées sur ce titre correspondent notamment :

- à des aides au projet (SODAVI et Aides individuelles à la création -AIC) en services déconcentrés pour un montant total de 0,35 M€ par redéploiement des crédits d'intervention de l'action 02 ;
- au financement de salons et de colloques autour de la photographie tels que l'événement en faveur de la publication d'un ouvrage de Michel Poivert sur les 50 ans de la photographie française pour un montant total de 0,15 M€ en AE et 0,14 M€ en CP ;
- à des prestations d'audits et de conseils pour montant total de 0,17 M€ en AE et 0,27 M€ en CP ;
- aux frais de transport des œuvres d'Anselm Kiefer dans le cadre de la panthéonisation de Maurice Genevoix pour un montant total de 0,19 M€ en AE et en CP.

Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020 (AE = CP)
Centre national des arts Plastiques	7 616 886	11 886 886
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	4 054 474	4 456 784
Crédits d'intervention exécutés à tort en titre 32		3 000
Total subventions pour charges de service public - Action 2	11 671 360	16 346 670

16,35 M€ ont été dépensés au titre des subventions pour charges de service public, soit une **consommation supérieure de 4,67 M€** à la prévision LFI financée par redéploiement des crédits du programme provenant des crédits centraux d'intervention de l'action 02

Ces crédits dont permis d'allouer :

- une dotation complémentaire à la cité de la Céramique à hauteur de 0,4 M€ en AE=CP au titre d'une aide exceptionnelle pour faire face à la crise sanitaire ;
- une dotation complémentaire pour le CNAP à hauteur de 4,27 M€ en AE=CP afin de :
 - mettre en place des mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire pour 3,62 M€ : augmentation du secours exceptionnel, création d'un fonds d'urgence pour les artistes auteurs des arts visuels (1,62 M€), mise en place d'une aide à destination des galeries dans le cadre de la crise sanitaire (2 M€).
 - prendre en charge le loyer des espaces de réserves et de bureaux sur l'esplanade de la Défense. Ces espaces qui étaient mis à disposition à titre gratuit jusqu'en 2018, donneront lieu au paiement d'un loyer jusqu'au déménagement du CNAP à Pantin (0,6 M€) ;

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consommés au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 19,61 M€ en AE et 5,9 M€ en CP, soit une sur-exécution de 11,74 M€ en AE et une sous-exécution de 1,06 M€ en CP.

Le détail de la consommation des crédits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Projets	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Investissement entretiens autres bâtiments (Mobilier national, Cité de la céramique)	2 000 000	2 000 000	959 062	1 422 525
Acquisitions Mobilier national	217 000	217 000	753 658	489 282
Réserves Mobilier national	5 050 000	1 250 000	17 650 000	3 920 000
Relogement du Centre national des arts plastiques	600 000	3 500 000		
Commande publique en DRAC (imputée en erreur en T5)			243 390	73 017
Total des dépenses d'investissement – Action 02	7 867 000	6 967 000	19 606 110	5 904 824

La sur-exécution en AE et la sous-exécution en CP sont expliquées par :

- les acquisitions du Mobilier national à hauteur de 0,75 M€ en AE et 0,49 en CP notamment dans le cadre des mesures mises en place par le SCN pour soutenir les métiers d'art et le design ;
- le relogement du Centre national des arts plastiques, dont la convention de mandat avec l'OPPIC est passée de 5,6 M€ en AE et 4,75 M€ en CP à 17,65 M€ en AE et 3,92 M€ en CP.

Une imputation à tort en dépenses d'investissement pour immobilisations corporelles de l'Etat a concerné des dépenses d'intervention destinées à la commande publique déconcentrée, gérées à la DRAC Centre Val de Loire et à la DRAC Grand Est pour un montant total de 0,24 M€ en AE et 0,07 M€ en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 52 M€ en AE et 50,76 M€ en CP, contre 52,04 M€ en AE et 50,19 M€ en CP prévus en LFI.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	19 652 299	19 652 299	16 424 952	16 009 249
Fonctionnement	15 452 299	15 452 299	15 979 952	15 979 952
Investissement	4 200 000	4 200 000	445 000	29 297
Crédits déconcentrés	32 389 169	30 536 419	35 579 343	34 753 477
Fonctionnement	25 064 169	25 064 169	29 343 381	29 004 078
Investissement	7 325 000	5 472 250	6 235 962	5 749 399
Total des dépenses d'intervention - Action 02	52 041 468	50 188 718	52 004 295	50 762 726

Les écarts constatés entre la prévision LFI et l'exécution correspondent à un redéploiement des crédits d'investissement de l'administration centrale vers les crédits de fonctionnement en services déconcentrés.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale**

Les dépenses d'intervention en fonctionnement ont représenté 15,98 M€ en AE et en CP.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

	LFI 2020	Exécution 2020
	AE=CP	AE=CP
Aides à la création et à la diffusion (Salons, aides aux projets)	2 314 934	1 213 990
Soutien aux lieux de création et de diffusion	11 327 365	13 121 565
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	1 531 916
Structuration des professions et de l'économie du secteur des arts plastiques		112 481
Total	15 452 299	15 979 952

Aides à la création et à la diffusion

1,2 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain ou de la valorisation de la scène française.

Les autres crédits prévus en LFI ont été redéployés au bénéfice des DRAC ou des opérateurs des arts visuels

Soutien aux lieux de création et de diffusion

Un soutien complémentaire de 2,20 M€ en AE-CP a été apporté en 2020 aux lieux de création et de diffusion, notamment en raison de la crise sanitaire :

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 4,83 M€, intégrant un montant complémentaire par rapport au montant prévu en LFI.

Le Palais de Tokyo a perçu un total de 8,2 M€ contre 6,60 M€ prévus en LFI, dont un complément de 1,6 M€ financé par une ouverture de crédits en LFR3 pour soutenir cet établissement fragilisé par la crise.

D'autres lieux consacrés aux arts visuels ont bénéficié d'un soutien d'urgence en raison de la crise sanitaire à hauteur de 0,09 M€ au titre de la LFR4, exécutés exceptionnellement en administration centrale

Métiers d'art, design et mode

Les crédits en faveur des métiers d'art, de la mode et du design permettent principalement de financer l'Institut national des métiers d'art (0,8 M€). De plus, l'appel à projet lancé en faveur des jeunes marques de mode dont la dotation a été doublée en 2020 a bénéficié à une vingtaine de marques (0,4 M€).

Structuration des professions et de l'économie du secteur des arts plastiques

Par redéploiement, des crédits ont pu être exécutés dans ce dispositif pour soutenir le réseau professionnel documents d'artiste. Ces crédits auraient du être exécutés en action 6.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020	
		AE	CP
Palais de Tokyo-Paris musées	650 000	28 000	28 000
Jeu de Paume		417 000	1 297
Autres institutions de création et de diffusion	750 000	0	0
Commande publique d'œuvres d'art	2 800 000	0	0
Total des dépenses d'intervention - investissement – Action 02	4 200 000	445 000	29 297

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7 (dépenses de participations financières). Les seuls crédits exécutés en titre 6 correspondent aux crédits versés à Paris Musées pour le financement des travaux d'éclairage sur le parvis du Palais de Tokyo.

Les autres crédits exécutés en 2020 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent au versement d'une subvention d'équipement courant pour le Jeu de Paume (0,42 M€ en AE) pour la mise en œuvre de travaux pendant la fermeture.

Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Concernant la commande publique, 1,06 M€ en AE=CP ont été délégués en gestion au niveau déconcentré pour financer les projets retenus par le conseil national des œuvres dans l'espace public.

Au niveau des crédits centraux, les crédits ont été exécutés en titre 7 entre plusieurs projets de commande publique :

- à l'ENSA Dijon (0,04 M€ en AE=CP) pour la réhabilitation du hameau de la ferme

- au CNAP (0,36 M€ en AE=CP) pour un soutien à la photographie, aux artistes femmes, le 1 % artistique.

En outre, cette ligne de crédits a aussi été mobilisée pour financer un mémorial de l'esclavage prévu dans le jardin des Tuileries, versé au Musée du Louvre, maître d'ouvrage (0,48 M€ dont 0,24 M€ sont des crédits ouverts par un décret de virement du programme 175).

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée.**

Les dépenses ont été exécutées en fonctionnement à hauteur de **29,34 M€ en AE et 29 M€ en CP** pour une prévision en LFI de 25,06 M€ en AE et en CP.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement	Nombre de bénéficiaires	LFI 2020 (AE=CP)	Exécution 2020	Montant minimum attribué à un bénéficiaire	Montant Maximum attribué à un bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	22	8 193 600	8 768 474	173 250	663 000
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)	54	6 821 219	8 058 635	23 000	944 000
Structures arts visuels hors opérateurs et réseaux	256	2 492 000	3 749 962	800	500 000
Schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI)	24	620 000	401 443	240	98 888
Aides aux projets	149	497 000	1 186 649	1 000	66 000
Aides individuelles à la création (AIC)	235	600 000	1 041 562	600	16 000
Allocation d'installation d'atelier (AIA)	183	200 000	545 945	350	27 350
Ateliers de fabrication artistiques (AFA)	25		285 572	4 000	40 500
Festivals et biennales	38	1 750 000	2 593 367	2 000	736 000
Soutien aux résidences arts plastiques	115	903 350	1 120 931	1 000	76 000
Associations professionnelles et structures ressources	21	230 000	307 614	2 000	52 000
Métiers d'art, design et mode	15	557 000	867 384	4 700	304 300
Ateliers Médicis	1	1 600 000	0		
Photographie	2	200 000	76 540	33 040	43 500
Labellisations en cours et renforcement des marges artistiques		400 000			
Total	1 140	25 064 169	29 004 078		

Il est à noter au préalable que les crédits inscrits en LFI pour l'atelier Médicis (1,6 M€) ont été consommés dans leur totalité sur l'action 1.

Une fois cette ligne neutralisée, on note **une exécution supérieure à la LFI de 5,54 M€** qui a été possible grâce à des redéploiements de crédits au sein de l'action 2 ou en provenance de l'action 1 et correspond aux efforts importants faits par les DRAC pour soutenir au plus près les artistes. Ces mouvements intervenus en gestion ont permis de financer notamment :

- **les programmes « espaces de production, lieux en commun », les résidences en entreprises mais aussi les ateliers de fabrication (AFA) (0,28 M€) ou le nouveau dispositif de résidence photo Capsule (0,16 M€) qui viennent augmenter d'autant l'enveloppe des aides aux projets ou résidences.**
- **les aides individuelles aux artistes et les allocations d'installation d'atelier (0,75 M€).**
- **les aides d'urgence aux lieux non subventionnés et aux lieux fragilisés qui se sont élevés à 1,75 M€ et qui impactent la ligne structures hors réseaux et labels ainsi que pour les festivals (0,44 M€).**
- **la commande publique pour Manifesta à Marseille (0,1 M€)**

Par ailleurs, des écarts constatés entre la LFI et les crédits exécutés relèvent d'erreurs d'imputation et concernent notamment :

- **L'enveloppe relative au schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI)**, qui n'est pas en sous-consommation mais ventilée sur **les associations professionnelles et structures ressources** qui portent la démarche, ainsi que sur **les aides aux projets et les aides individuelles**, notamment en Nouvelle Aquitaine, car elles sont liées au contrat de filière qui en découle ou à la mise en place de nouveaux outils comme en Occitanie et à La Réunion avec la préfiguration du dispositif de valorisation « documents d'artistes ».

- La surconsommation sur **les centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)** qui s'explique par le changement de périmètre du réseau qui passe de 48 à 54 structures, avec notamment l'entrée du Signe (soit + 330k€), la subvention supplémentaire de +290 k€ (par rapport à 2019) allouée à la Villa Noailles et l'abondement en cours de gestion à partir de l'enveloppe « labellisations en cours » (272k€).

- La ligne des **fonds régionaux d'art contemporains (FRAC)** sur laquelle sont imputés à tort des crédits d'investissement pour l'Île-de-France et des crédits relevant des mesures d'urgence pour les FRAC Centre, Hauts de France et Provence Alpes Côte d'Azur.

- **L'enveloppe dédiée à la photographie** qui a été consommée sur les lignes autres lieux, résidences et aides aux projets.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de 6,23 M€ en AE et 5,74 M€ en CP, contre 7,33 M€ en AE et 5,47 M€ en CP prévus dans la LFI.

• Crédits consommés dans le cadre du CPER

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 1,48 M€ en AE et 1,30 M€ en CP, contre une prévision de 3 M€ en AE et 2,1 M€ en CP.

Comme pour l'action 01, la moindre exécution s'explique principalement par l'arrêt durant le premier confinement puis la reprise partielle des travaux. De plus, l'État n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement déconcentrées. Le suivi des calendriers de réalisation des travaux, ainsi que l'engagement et les paiements des subventions qui en découlent, connaissent de ce fait une forte variabilité.

Dans le cadre de l'actuelle génération de CPER (2015-2020) :

Les AE ont été engagées pour le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines et le FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine. Les CP ont été consommés pour clôturer les opérations concernant le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines et le FRAC d'Île-de-France à Romainville.

• Crédits consommés hors CPER

La consommation de ces crédits s'est élevée à 4,03 M€ en AE et 3,64 M€ en CP contre une prévision en LFI de 3,67 M€ en AE et en CP.

La consommation des crédits hors CPER et hors acquisitions FRAC s'est élevée à 1,91 M€ en AE et 1,52 M€ en CP, contre une prévision de 1,46 M€ en AE et en CP.

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'exécution supérieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement initialement dédiés au CPER dont les opérations ont pris du retard. Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer les opérations suivantes :

- en AE : le FRAC de Nantes, le CACIN de Toulouse ;
- en CP : le FRAC de Nantes, le centre verrier de Meisenthal.

L'exécution en DRAC des crédits de la commande publique représente 0,72 M€ en AE et 0,8 M€ en CP, auxquels il faut ajouter les opérations imputées en erreur sur le titre 5, soit 0,24 M€ en AE et 0,07 M€ en CP.

En 2020, le ministère a soutenu 15 projets d'étude et de réalisation en région. Parmi les projets aidés, peuvent être cités : *Les yeux de la Sueille* de Jan Kopp pour le sentier des Lauzes en Auvergne, une œuvre de Didier Trénet à Najac en Occitanie, la suite de la réalisation de l'œuvre en hommage à Jean Zay de Anne et Patrick Poirier à Orléans, l'œuvre *Chakpur* de Félicie d'Estienne d'Orves, à Morez en Bourgogne-Franche-Comté, les vitraux de Kim Sooja à la cathédrale Saint-Etienne à Metz. Le ministère accompagne les projets dans tous leurs aspects, jusqu'à leur inauguration.

Par ailleurs, cette année encore des crédits ont été mobilisés pour la restauration de 16 œuvres partout en France dont *l'arbre à tambour* de Frédéric Jaudon, à Schoelcher en Martinique, *la Chaufferie avec cheminée* de Jean Dubuffet à Vitry-sur-Seine, *l'Y d'If* de François Bouillon à Langres, la tapisserie n°1 sur une série de 4 intitulée *Chimie* de Camille Hilaire à Toulouse, *la Quadrature Y2* de Yvaral à Montpellier pour ne citer que quelques exemples.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Dotation en fonds propres**

L'exécution des dotations en fonds propres des opérateurs de l'État à hauteur de 5,89 M€ en AE et en CP, supérieure de 2,96 M€ en AE et en CP à la prévision de la LFI, se décompose comme suit :

Projets	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Cité de la céramique - Sèvres	410 000	410 000	542 600	542 600
Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	4 831 300	4 831 300
Mémorial des Tuileries – Musée du Louvre			480 000	480 000
Réhabilitation de la ferme du Hameau – Ecole d'art de Dijon			37 500	37 500
Total des dépenses d'investissement - Action 02	2 960 000	2 960 000	5 891 400	5 891 400

Cette exécution s'explique par des dotations complémentaires :

- au CNAP de 2,38 M€ en AE et en CP pour financer une session exceptionnelle de la commission d'acquisition et de commande dans le cadre de la crise sanitaire (1,2 M€ en AE et en CP), des projets de commande photographique (0,26 M€ en AE=CP), un appel à projets à destination des artistes femmes (0,05 M€ en AE et en CP), le 1 % artistique relatif au futur bâtiment (0,04 M€ en AE et en CP), des acquisitions (0,2 M€ en AE et en CP), une partie des équipements techniques comme les Compactus (0,63 M€ en AE et en CP) ;
- à la cité de la céramique de 0,14 M€ en AE et en CP pour un complément en investissement ;
- au musée du Louvre de 0,48 M€ en AE et en CP pour le soutien du projet de création du Mémorial en hommage aux victimes de l'esclavage dans le jardin des Tuileries ;
- à l'école d'art de Dijon de 0,04 M€ en AE et en CP pour le financement de la réhabilitation de la ferme du Hameau.

Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de **0,29 M€ en AE et en CP**, correspondent à la subvention d'investissement courant versée au Palais de Tokyo.

Projets	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	0	0	288 000	288 000
Total des dépenses d'investissement - Action 02	0	0	288 000	288 000

ACTION**06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		38 019 160	38 019 160		38 019 160	38 019 160
		49 944 121	49 944 121		49 796 720	49 796 720

38,02 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI pour 2020 au titre de l'action 06. Le montant de la loi de finances initiale est équivalent à celui présenté au projet de la loi de finances. La consommation des crédits 2020 s'est élevée à **49,94 M€ en AE - CP, soit une consommation supérieure de 11,92 M€ en AE-CP par rapport à la LFI.**

5 M€ de crédits complémentaires en AE-CP ont été ouverts sur l'action 06 au titre de la loi de finances rectificative (LFR4) pour réabonder le fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT).

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 06 pour 2020 s'est élevé à 43,02 M€ en AE et en CP. Par ailleurs, 6,92 M€ en AE et 6,77 M€ en CP ont été redéployés de l'action 01 vers l'action 06.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		483 312		458 821
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		483 312		458 821
Titre 6 : Dépenses d'intervention	38 019 160	49 460 809	38 019 160	49 337 899
Transferts aux ménages	18 000 000		18 000 000	
Transferts aux entreprises		31 727 264		31 727 264
Transferts aux autres collectivités	20 019 160	17 733 545	20 019 160	17 610 635
Total	38 019 160	49 944 121	38 019 160	49 796 720

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement correspondent à des factures de frais de gestion de l'agence de service et de paiement (ASP) pour un montant total de 0,43 M€ et des factures d'audit et conseils sur la réforme des retraites pour un montant de 0,05 M€ en AE et 0,02 M€ en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 6 s'élèvent à 49,46 M€ en AE et 49,34 M€ en CP contre 38,02 M€ en AE et en CP prévus en LFI.

1) Compensation de la CSG

Les crédits à hauteur de 18 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI au titre des transferts aux ménages pour financer la compensation de la CSG pour les artistes-auteurs par le biais d'une prise en charge de leurs cotisations sociales.

L'écart entre le prévu en LFI et l'exécuté est lié à un double phénomène exceptionnel et imprévisible :

1. Les mouvements sociaux puis la crise sanitaire ont entraîné une baisse de la rémunération des artistes-auteurs, ce qui s'est naturellement répercuté sur la prise en charge de la CSG ;
2. Le transfert du recouvrement à l'URSSAF a connu de nombreux dysfonctionnements et retards qui ont pu avoir un impact sur le recouvrement des cotisations et, par suite, sur la prise en charge de la compensation de la CSG.

Les exécutions des dépenses ont été imputées sur la catégorie des transferts aux entreprises pour un montant de 13 M€ en AE et en CP conformément aux recouvrements des cotisations sociales par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Le solde a été redéployé sur d'autres dispositifs.

2) Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)

Les crédits à hauteur de 14,7 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI au titre des transferts aux autres collectivités pour financer le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).

L'exécution des dépenses au titre du FONPEPS pour un total de 20,08 M€ en AE et 19,95 M€ a été imputée sur :

- la catégorie des transferts aux entreprises pour un montant de 18,72 M€ en AE et en CP versés à l'ASP ;
- la catégorie des transferts aux autres collectivités pour un montant total de 1,36 M€ en AE et 1,23 M€ en CP pour les autres organismes.

L'ASP gère le traitement et le paiement de trois mesures d'aide du dispositif FONPEPS en vigueur, mais également la mise en paiement des 4 anciennes mesures d'aide du dispositif lesquelles ne sont plus en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019, mais dont les versements d'aides échelonnés sur plusieurs années se poursuivent encore à ce jour :

1. Aide unique à l'embauche en contrats à durée indéterminée ou déterminée. Elle remplace les quatre anciennes mesures suivantes :

- Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI (APS)
- Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle (PEPSS)
- Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle (PCLD)
- Aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés (AJAD)

2. Dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (APAJ)

3. Dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP)

Les dépenses effectuées par l'ASP en nombre d'aides et en montants depuis 2017 sont les suivantes :

	Réalisations 2017 - 2020	Sous-total 2017	Sous-total 2018	Sous-total 2019	Sous-total 2020	Total 2017 à 2020
En montant	Aide au Premier Salarié - APS	119 025,14	614 777,79	935 323,70	647 821,80	2 316 948,43
	Prime à l'Emploi Pérenne de Salariés du Spectacle - PEPSS	1 279 555,46	4 341 918,50	6 934 575,31	7 247 997,24	19 804 046,51
	Prime aux Contrats Longue Durée - PCLD	666 291,58	1 690 556,87	2 008 796,32	669 758,70	5 035 403,47
	Aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés - AJAD	48 000,00	84 000,00	38 000,00	44 000,00	214 000,00
	Aide directe à l'emploi dans le secteur phonographique - ADEP		397 856,94	676 119,74	1 397 716,11	2 471 692,79
	Aide Plateau Artistique Petite Jauge - APAJ			4 276 953,98	3 044 264,92	7 321 218,90
	Aide Embauche CDI/CDD secteur spectacle - AESP				6 587 921,48	6 587 921,48
	Total en montant	2 112 872,18	7 129 110,10	14 869 769,05	19 639 480,25	43 751 231,58
En nombre	Aide au Premier Salarié - APS	158	650	1 037	786	2 631
	Prime à l'Emploi Pérenne de Salariés du Spectacle - PEPSS	596	1 831	3 145	3 844	9 416
	Prime aux Contrats Longue Durée - PCLD	1 336	2 880	3 793	1 538	9 547
	Aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés - AJAD	12	21	10	11	54
	Aide directe à l'emploi dans le secteur phonographique - ADEP	-	143	176	386	705
	Aide Plateau Artistique Petite Jauge - APAJ			5 356	5 456	10 812
	Aide Embauche CDI/CDD secteur spectacle - AESP	-	-	-	5 407	5 407
	Total en nombre de paiements	2 102	5 525	13 517	17 428	38 572

Le groupe Audiens prend en charge la mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI). pour un montant exécuté en 2020 de 0,66 M€ en AE et 0,54 M€ en CP.

Le dispositif de soutien dans le secteur des cafés-culture, se répartit entre le GIP Café Culture pour un montant de 0,49 M€ en AE et en CP et l'association Culture bar-bars pour un montant de 0,04 M€ en AE et en CP.

L'accord EDEC est à la charge de l'AFDAS pour un montant de 0,16 M€ en AE et en CP.

3) Fonds de professionnalisation et de solidarité

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 2,3 M€ au titre du fonds de professionnalisation ont été imputés sur la catégorie des transferts aux autres collectivités. Le versement a été effectué à l'organisme Audiens (caisse de cotisations sociales et de prestations complémentaires dans les domaines de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle).

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 2,3 M€ au titre du fonds de professionnalisation ont été imputés sur la catégorie des transferts aux autres collectivités. Le versement a été effectué à l'organisme Audiens (caisse de cotisations sociales et de prestations complémentaires dans les domaines de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle).

Dans le cadre de la crise sanitaire, un fonds d'urgence et de solidarité pour soutenir les artistes et techniciens du spectacle vivant exclus du dispositif de l'année blanche pour les intermittents a été mis en place par le groupe Audiens (FUSSAT). 10 M€ ont été versés par le ministère pour le financement de ce fonds : 5 M€ par redéploiement de crédits à la suite du dégel de la réserve de précaution et 5 M€ par ouverture de crédits en LFR4.

4) Organismes professionnels et syndicaux

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 3,02 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 4,08 M€. Cette consommation a été financée par redéploiement de crédits des actions 01 et 02.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- 2,04 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 2,04 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					18 727 264	18 727 264
Transferts					18 727 264	18 727 264
ONF - Office national des forêts (P149)					20 000	20 000
Transferts					20 000	20 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)		890 000			1 030 000	1 150 000
Dotations en fonds propres		890 000			1 030 000	1 150 000
Musée du Louvre (P175)					480 000	480 000
Dotations en fonds propres					480 000	480 000
Centre national de la danse (P131)	9 582 100	9 582 100	9 430 000	9 430 000	9 549 690	9 549 690
Subventions pour charges de service public	9 095 000	9 095 000	9 000 000	9 000 000	9 073 890	9 073 890
Dotations en fonds propres	487 100	487 100	430 000	430 000	475 800	475 800
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	46 472 352	46 472 352	44 218 852	44 218 852	52 479 782	52 479 782
Subventions pour charges de service public	41 918 852	41 918 852	42 068 852	42 068 852	48 177 102	48 177 102
Dotations en fonds propres	4 553 500	4 553 500	2 150 000	2 150 000	4 302 680	4 302 680
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	18 832 014	12 932 014	10 166 886	10 166 886	16 718 186	16 718 186
Subventions pour charges de service public	8 216 886	8 216 886	7 616 886	7 616 886	11 886 886	11 886 886
Dotations en fonds propres	10 615 128	4 715 128	2 550 000	2 550 000	4 831 300	4 831 300
Comédie Française (P131)	29 009 611	29 209 611	25 660 291	25 660 291	26 516 651	26 516 651
Subventions pour charges de service public	25 304 291	25 304 291	25 304 291	25 304 291	25 310 891	25 310 891
Dotations en fonds propres	3 705 320	3 905 320	356 000	356 000	1 205 760	1 205 760
Ensemble intercontemporain (P131)	3 970 000	3 970 000	3 970 000	3 970 000	4 020 330	4 020 330
Subventions pour charges de service public	3 870 000	3 870 000	3 970 000	3 970 000	3 970 330	3 970 330
Dotations en fonds propres	100 000	100 000			50 000	50 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	24 697 433	24 697 433	24 548 083	24 548 083	24 992 403	24 992 403
Subventions pour charges de service public	21 248 083	21 248 083	21 248 083	21 248 083	21 248 083	21 248 083
Dotations en fonds propres	3 449 350	3 449 350	3 300 000	3 300 000	3 744 320	3 744 320
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	4 545 340	4 545 340	4 464 474	4 464 474	4 999 384	4 999 384
Subventions pour charges de service public	4 147 640	4 147 640	4 054 474	4 054 474	4 456 784	4 456 784
Dotations en fonds propres	397 700	397 700	410 000	410 000	542 600	542 600
Opéra comique (P131)	13 501 000	13 501 000	12 510 000	12 510 000	14 798 000	14 798 000
Subventions pour charges de service public	12 210 000	12 210 000	12 210 000	12 210 000	14 010 000	14 010 000
Dotations en fonds propres	1 291 000	1 291 000	300 000	300 000	788 000	788 000
Opéra national de Paris (P131)	104 206 005	104 206 005	98 751 005	98 751 005	98 714 785	98 714 785
Subventions pour charges de service public	97 251 005	97 251 005	97 251 005	97 251 005	97 274 785	97 274 785
Dotations en fonds propres	6 955 000	6 955 000	1 500 000	1 500 000	1 440 000	1 440 000
CNM - Centre national de la musique (P334)					1 622 360	1 622 360
Subventions pour charges de service public					1 000 000	1 000 000
Transferts					622 360	622 360
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P224)					100 000	100 000

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					100 000	100 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	15 000	15 000			15 000	15 000
Transferts	15 000	15 000			15 000	15 000
Théâtre national de Chaillot (P131)	14 233 250	14 233 250	14 255 000	14 255 000	14 978 310	14 978 310
Subventions pour charges de service public	13 530 000	13 530 000	13 530 000	13 530 000	13 832 310	13 832 310
Dotations en fonds propres	703 250	703 250	725 000	725 000	1 146 000	1 146 000
Ecoles d'art en Région (P224)	37 500	37 500			60 000	60 000
Dotations en fonds propres					37 500	37 500
Transferts	37 500	37 500			22 500	22 500
Théâtre national de la Colline (P131)	10 273 200	10 273 200	10 190 000	10 190 000	10 267 600	10 267 600
Subventions pour charges de service public	9 480 000	9 480 000	9 630 000	9 630 000	9 680 000	9 680 000
Dotations en fonds propres	793 200	793 200	560 000	560 000	587 600	587 600
Théâtre national de l'Odéon (P131)	13 997 650	13 997 650	12 975 000	12 975 000	13 739 520	13 739 520
Subventions pour charges de service public	12 530 000	12 530 000	12 530 000	12 530 000	12 532 320	12 532 320
Dotations en fonds propres	1 467 650	1 467 650	445 000	445 000	1 207 200	1 207 200
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	237 500	237 500			235 000	235 000
Transferts	237 500	237 500			235 000	235 000
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	11 618 000	11 618 000	10 130 000	10 130 000	10 735 650	10 735 650
Subventions pour charges de service public	9 580 000	9 580 000	9 730 000	9 730 000	9 851 650	9 851 650
Dotations en fonds propres	2 038 000	2 038 000	400 000	400 000	884 000	884 000
Institut Français (P185)	675 000	675 000			411 700	411 700
Transferts	675 000	675 000			411 700	411 700
Universités et assimilés (P150)	136 000	136 000			165 500	165 500
Transferts	136 000	136 000			165 500	165 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	12 000	12 000			12 000	12 000
Transferts	12 000	12 000			12 000	12 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					16 000	16 000
Transferts					16 000	16 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
Total	306 050 955	301 240 955	281 269 591	281 269 591	325 409 115	325 529 115
Total des subventions pour charges de service public	268 381 757	268 381 757	268 143 591	268 143 591	282 305 031	282 305 031
Total des dotations en fonds propres	36 556 198	31 746 198	13 126 000	13 126 000	22 852 760	22 972 760
Total des transferts	1 113 000	1 113 000			20 251 324	20 251 324

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Centre national de la danse	0 0	97 100	11 0	2 0	0 0	0 0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	0	96	9	1	0	0
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	484	55	14	0	0
	0	482	0	0	0	0
	0	476	51	14	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques	50	19	5	0	4	0
	51	20	0	0	0	0
	51	20	5	0	4	0
Comédie Française	0	389	0	0	0	0
	0	398	0	0	0	0
	0	388	35	0	0	0
Ensemble intercontemporain	0	43	1	0	0	0
	0	47	0	0	0	0
	0	43	1	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	207	0	0	0	0
	0	207	0	0	0	0
	0	207	0	0	0	0
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	172	44	3	3	0	0
	190	45	13	0	5	0
	182	44	10	0	7	0
Opéra comique	0	90	67	0	0	0
	0	91	0	0	0	0
	0	94	4	4	0	0
Opéra national de Paris	0	1 490	58	52	0	0
	0	1 509	0	0	0	0
	0	1 422	60	54	0	0
Théâtre national de Chaillot	0	133	5	0	3	0
	0	138	0	0	0	0
	0	126	1	0	0	0
Théâtre national de la Colline	0	93	30	6	0	0
	0	95	0	0	0	0
	0	87	26	2	6	0
Théâtre national de l'Odéon	0	131	3	3	0	0
	0	131	0	0	0	0
	0	130	4	4	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	97	22	0	0	0
	0	97	0	0	0	0
	0	96	30	0	0	0
Total	222	3 317	260	80	7	0
	241	3 360	13	0	5	0
	233	3 229	236	79	17	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	3 360	3 229

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-7	-7

Création

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATEURS

CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 a débuté avec une manifestation autour du *Studio santé*, dont la mise en œuvre, les 15 et 16 janvier, a été rendue possible grâce à la taxe d'apprentissage collectée. Ce studio est à la disposition des danseurs depuis le mois de septembre 2019. Dans ce cadre, 78 participants ont été recensés, à la fois des professeurs de danse, mais aussi des danseurs professionnels.

L'établissement a organisé l'événement *Canal* les 30 et 31 janvier à Pantin en accueillant vingt structures actives pour la danse. Prenant la suite d'*Occupation artistique* lancé en 2019, il intégrait cette année l'invitation de plusieurs structures internationales : le Teatro Municipal do Porto/Festival Dias da Dança, Mercat de les Flors et Charleroi Danse. Cette manifestation a attiré 676 professionnels venus rencontrer des artistes en phase de production ou de répétition lors de séances d'une demi-heure dans chaque studio.

En réaction aux mesures du gouvernement brésilien qui menaçaient sa tenue, le CND a accueilli le festival *Panorama*, foyer de résistance et de réflexion critique. Le CND a ainsi prolongé l'action du festival qui, depuis sa création en 1992 notamment à l'initiative de Lia Rodrigues, a mis en lumière la création émergente locale et organisé son dialogue avec la création contemporaine internationale. L'édition organisée à Pantin du 5 au 21 mars devait accueillir de jeunes compagnies lors de trois weekends mais a dû s'interrompre de manière anticipée le samedi 14 mars du fait du début de la crise sanitaire.

Par la suite, l'activité de l'établissement a été fortement perturbée et l'ensemble des activités a été annulé ou reporté (notamment le festival *Camping*, plateforme chorégraphique axée sur la transmission et le networking, prévu en juin). Une reprise progressive de l'activité a pu s'amorcer en juin : mise à disposition des studios pour des résidences de compagnies (et ouverture exceptionnelle au public l'été), tenue de toutes les formations au DE 200 et 400 à Pantin et à Lyon, maintien du programme *Éditions spéciales* et modules de médiation.

L'ensemble des activités du CND a repris en septembre 2020 avec des mesures de réduction de jauges. Si le couvre-feu d'octobre puis le reconfinement ont conduit à adapter le fonctionnement de l'établissement, des mesures ont pu être prises afin de poursuivre l'activité en soutien au secteur chorégraphique : maintien de certaines répétitions ainsi que des formations ne pouvant se tenir à distance, mise en place d'un fil d'actualité pour les professionnels de la danse, participation active au groupe de travail sur la reprise d'activité, mise en place de cours en ligne gratuits sur le site internet grâce au mécénat de Van Cleef & Arpels, etc.

L'activité du CND en tant que pôle de ressources pour la médiation et l'éducation artistique et culturelle en danse a continué son développement en 2020 : formations de formateurs (91 participants), coordination des PREAC Danse (39 participants) et newsletter (1 600 destinataires).

Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a été nommée directrice générale de l'établissement par décret du président de la République en date du 11 juin 2019 pour un premier mandat de trois ans et a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2019. Une lettre de mission lui a été adressée le 31 octobre 2019. L'établissement reste placé sous la présidence de Rémi Babinet.

L'action du CND s'est inscrite dans le contrat de performance conclu pour la période 2018-2020. Le travail de rédaction du contrat de performance 2021-2023 a débuté à l'automne 2020.

En termes de politique immobilière, l'établissement est toujours confronté à une problématique complexe au regard de la détérioration croissante de ses façades en béton sur le site de Pantin. L'établissement a notamment collaboré avec la DDFIP Seine Saint-Denis en vue de l'évaluation de la valeur vénale du bâtiment, propriété de la Ville de Pantin, en vue d'une potentielle acquisition par l'Etat en amont des travaux de réhabilitation des façades. De nouvelles réunions de négociations se sont tenues avec la Ville de Pantin au cours de l'année. De nouveaux filets de protection ont été installés sur les façades en fin d'année.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				
Transferts		2				
P131 – Création	9 582	9 582	9 430	9 430	9 550	9 550
Subventions pour charges de service public	9 095	9 095	9 000	9 000	9 074	9 074
Dotations en fonds propres	487	487	430	430	476	476
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	184	184			180	180
Subventions pour charges de service public	147	147				
Transferts	37	37			180	180
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	40	40			27	27
Subventions pour charges de service public	40	40			27	27
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail						1
Transferts						1
P147 – Politique de la ville	40	40			40	40
Transferts	40	40			40	40
Total	9 846	9 848	9 430	9 430	9 796	9 797

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +74 k€ entre les crédits prévus en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+2 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des dispositifs de résidence et d'artiste associés (+72 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de 46 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-17 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour la purge des façades de l'équipement et la pose de nouveaux filets de sécurité (+63 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », l'établissement a bénéficié du versement d'une subvention exceptionnelle pour renforcer le dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse (+27 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » l'établissement a bénéficié de transferts de crédits en soutien à son action d'éducation artistique et culturelle pour 144 k€ au total. Ceux-ci visent à

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

assurer la poursuite des projets *Constellation* et *Caravane Kids* (+74 k€ en AE=CP) et la mise en œuvre de l'été culturel et apprenant (70 k€ en AE=CP).

Plusieurs transferts de crédits d'intervention ont enfin été réalisés par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre du financement de plusieurs événements et programmes de formation, pour un montant global de 36 k€ en AE=CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	108	100	105
– sous plafond	97	100	96
– hors plafond	11		9
<i>dont contrats aidés</i>	2		1
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 104,7 ETPT, dont 8,5 hors plafond correspondant à des CDD d'usage, notamment pédagogiques. Leur montant s'est avéré moins important que prévu suite au report de différentes manifestations.

Le plafond d'emplois, fixé à 100 ETPT, connaît une sous-exécution de 3,8 ETPT. Celui-ci rend compte de mouvements inverses :

- Des vacances de postes suite à plusieurs départs de permanents (-3,58) ;
- Des effets conjoncturels liés à des entrées et sorties en cours de mois, des arrêts maladie de longue durée, des mesures disciplinaires (-3,1) ;
- Des recrutements de renforts pour assurer le remplacement du personnel permanent absent et un surcroît d'activité (+2,9 ETPT).

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2020**

La crise sanitaire a entraîné plusieurs séquences de fermetures et d'ouvertures en 2020. La première fermeture de l'établissement de la mi-mars jusqu'à la fin de saison 2019/2020 a contraint l'établissement à annuler 170 concerts, le festival *Days Off* ainsi que l'ensemble des activités pédagogiques et culturelles, soit 1 569 séances. L'ouverture de l'exposition *Les musiques de Picasso* a, quant à elle, pu être reportée à la fin du mois de septembre.

A partir de juillet, l'établissement s'est investi dans le projet de « l'été culturel et apprenant » en organisant 57 ateliers, concerts et manifestations, pour la plupart hors les murs, représentant plus de 170 heures d'interventions. Au regard

des conditions sanitaires, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (CMPP) a fait le choix de proposer des formes de spectacle pour le plein air et de petites jauges de publics, avec l'objectif de rendre accessibles à des publics peu habitués des salles de concerts de grandes œuvres du répertoire, jouées en temps normal dans des salles de concerts (par exemple création d'une version jeune public de *La Flûte enchantée* de Mozart, pour petit effectif et façon théâtre de rue). Les musiciens de l'Orchestre de Paris se sont engagés dans ce programme, notamment via des "consultations musicales" avec le Théâtre de la Ville, un conte musical participatif en plein air ou des contes musicaux dans les centres de loisirs de la Ville de Paris. Au total, presque un millier de personnes ont été touchées à travers 24 actions réalisées par la présence de 78 musiciens pendant les mois de juillet et août.

En septembre et octobre, les activités de l'établissement ont été rythmées par des conditions de plus en plus restrictives (limitation de jauge à 1 000 personnes, couvre-feu), avant de fermer à nouveau ses portes au public en novembre et jusqu'à la fin de l'année. Au cours de ces deux mois d'ouverture, sur les 80 concerts programmés, un tiers des concerts a été annulé ou reporté, un tiers a été maintenu tel que prévu initialement et un tiers a été modifié (principalement pour limiter les effectifs sur scène, supprimer les entractes, etc.). Dans le cadre du festival *Jazz à la Villette*, 17 concerts ont pu être programmés contre 35 les années précédentes.

Malgré l'impossibilité d'accueillir du public pendant plusieurs mois, la CMPP a mené une politique volontaire de maintien de l'activité afin de garantir son lien avec les publics. Lors du premier confinement, elle a mis en place le dispositif « La Philharmonie s'invite chez vous ». Chaque soir, du 21 mars au 9 juillet, un concert capté, puisé dans les archives de l'établissement, a été proposé gratuitement. Parallèlement, une programmation de concerts et contenus éducatifs a été mis en ligne via « Eduthèque », ainsi que des contenus ludo-éducatifs (des quiz, des mots-croisés, etc.). La fréquentation totale s'est élevée à 850 000 personnes connectées le soir pour suivre le concert diffusé en streaming. Parallèlement, l'établissement s'est engagé dans une série de concerts captés sans public, diffusés en live ou en différé. Ainsi en novembre et décembre une quinzaine de captations ont été réalisées. Le Musée a développé la visite virtuelle de l'exposition *Les musiques de Picasso* et mis en place un système d'accès éducatif à la collection permanente en collaboration avec une équipe de 12 conférenciers. Enfin, les activités éducatives hors les murs ont été maintenues lorsque c'était possible. L'établissement a également proposé des alternatives d'ateliers à distance pour la pratique musicale collective et les formations à distance pour des publics d'étudiants et de professionnels. Concernant Démonstrations, pendant le deuxième confinement, sur 1 600 séances prévues, 26 % ont pu être maintenues hors les murs via certaines structures sociales et les autres activités se sont déroulées à distance.

Gouvernance et pilotage stratégique

Laurent Bayle a été nommé, pour un mandat de cinq ans, directeur général de l'établissement par décret du président de la République en date du 30 mars 2016.

Patricia Barbizet a été nommée le 24 mars 2016 présidente du Conseil d'administration de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Son mandat de personnalité qualifiée est arrivé à échéance le 9 février 2021.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement couvre la période 2017-2020. Le prochain contrat d'objectifs et de performance devra intégrer des indicateurs propres à l'Orchestre de Paris.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	46 472	46 472	44 219	44 219	52 480	52 480
Subventions pour charges de service public	41 919	41 919	42 069	42 069	48 177	48 177
Dotations en fonds propres	4 554	4 554	2 150	2 150	4 303	4 303
P224 – Transmission des savoirs et	3 472	3 472			3 548	3 548

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
démocratisation de la culture						
Subventions pour charges de service public	3 402	3 402			3 520	3 520
Transferts	70	70			28	28
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	100	100			120	210
Subventions pour charges de service public	100	100			120	210
Transferts						
P123 – Conditions de vie outre-mer	40	40			40	40
Transferts	40	40			40	40
P147 – Politique de la ville	206	206			235	235
Transferts	206	206			235	235
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					78	78
Dotations en fonds propres					78	78
Total	50 291	50 291	44 219	44 219	56 501	56 590

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 6,108 M€ (AE=CP) entre la LFI 2020 et l'exécution s'explique par :

- L'octroi par l'Etat d'une prime pour les salariés les plus exposés durant la crise sanitaire (8 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle votée en troisième loi de finances rectificative afin de sécuriser la trésorerie de l'établissement (6,1 M€ en AE=CP) ;

En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (0,944 M€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 2,153 M€ (AE=CP) entre les crédits prévus en LFI et la réalisation 2020 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-86 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une œuvre musicale pour le Panthéon (+239 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 M€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de subventions de fonctionnement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » d'un montant total de 3,520 M€ pour :

- La phase 4 du projet DEMOS (3,360 M€ en AE=CP) ;
- La mise en œuvre d'actions dans le cadre de « l'Été culturel et apprenant » (100 k€ en AE=CP) ;
- Le projet *Eduthèque* (60 k€ en AE=CP).

Enfin, un transfert de crédits d'intervention pour 28 k€ en AE=CP a par ailleurs été effectué au titre de l'action de l'établissement dans les territoires d'Outre-mer.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	50 209	45 574	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	43 769 43 769	44 593 44 593
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 650	52 293	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	16 350	16 388
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 327	17 475	Revenus d'activité et autres produits	54 675	39 221
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 327	17 475	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 250	12 316
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		2
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	113 859	97 867	Total des produits	114 794	100 203
Résultat : bénéfice	935	2 336	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	114 794	100 203	Total : équilibre du CR	114 794	100 203

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 012	7 493
Investissements	3 227	4 289	Financement de l'actif par l'État	2 264	4 342
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	9 996	9 995
			Autres ressources	595	446
Remboursement des dettes financières	11 996	13 717	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	15 223	18 006	Total des ressources	14 867	22 277
Augmentation du fonds de roulement		4 270	Diminution du fonds de roulement	356	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat de l'année 2020 s'établit à 2,336 M€. Malgré la crise sanitaire, il s'avère supérieur de +1,401 M€ aux prévisions initiales.

Cet excédent s'explique essentiellement par le versement d'une subvention exceptionnelle de +6,1 M€, au titre de la troisième LFR, pour garantir une trésorerie d'au moins 45 jours à l'établissement. En effet le modèle économique de la CMPP est basé sur la couverture tendancielle à 100 % des coûts variables par les recettes d'activités. L'arrêt brutal de l'établissement au moins de mars combiné à un faible fonds de roulement structurel ont mis la trésorerie sous tension dès le mois de juin.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

L'intervention de l'Etat a permis d'absorber le déficit d'exploitation prévisionnel évalué à 3,5 M€ au BR3. Le reste de cette subvention est provisionné pour risque de pertes de recettes des prochains mois (1,8 M€) et pour soutenir l'investissement, notamment numérique (700 k€).

Cette provision contribue à l'amélioration de la CAF pour +5,84 M€ et permet d'abonder le fonds de roulement à hauteur de +4,27 M€. Il s'établit à 166 M€, pour 5 M€ effectivement mobilisables.

Il est à noter que l'écart entre les données figurant dans la section « Financement de l'Etat » et les liasses de l'opérateurs s'expliquent :

- Dans la section « Compte financier » par l'inscription sur la ligne SCSP des seules subventions de fonctionnement courant consenties par le programme 131 après application de la TVA, la mesure PLFR étant intégrée aux autres produits, et les financements sur le programme 224 étant inscrits en « autres subventions » ;
- Dans la section « Financement abrégé », par l'inscription de financements complémentaires, dont ceux issus de l'appel à projet TIGRE.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 460	50 460	46 106	46 106
Fonctionnement	42 945	49 928	25 210	32 773
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 569	13 223	2 841	14 258
Total des dépenses AE (A) CP (B)	95 974	113 611	74 158	93 138
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	89 927	77 534
Subvention pour charges de service public	40 409	47 777
Autres financements de l'État	2 287	2 342
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	12 098	11 572
Recettes propres	35 133	15 843
Recettes fléchées	24 745	23 633
Financements de l'État fléchés	3 760	3 610
Autres financements publics fléchés	16 937	16 606
Recettes propres fléchées	4 048	3 418
Total des recettes (C)	114 672	101 167
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	1 061	8 029
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Concerts et spectacles	21 904 19 325	17 114 4 222	17 184 5 859	0 0	0 0	138 75	138 116	39 156 23 622	39 226 25 300	
Éditions, informations et Ressources numériques	1 920 1 812	755 734	765 802	0 0	0 0	51 43	51 80	2 726 2 589	2 736 2 694	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 533 8 481	4 947 4 213	4 981 3 819	0 0	0 0	630 404	630 803	15 110 13 099	15 144 13 104	
Fonctions support (TOM)	11 605 11 195	17 220 13 461	24 015 19 806	0 0	0 0	1 540 1 616	12 194 12 453	30 365 26 271	47 814 43 453	
Musées et expositions temporaires	4 640 4 468	2 277 2 323	2 351 2 166	0 0	0 0	210 703	210 806	7 127 7 494	7 201 7 440	
Valorisation culturelle et commerciale Valorisation culturelle et commerciale v	858 826	432 258	432 321	0 0	0 0	0 0	0 0	1 290 1 083	1 290 1 146	
Total	50 460 46 106	42 745 25 210	49 728 32 773	0 0	0 0	2 569 2 841	13 223 14 258	95 774 74 158	113 411 93 138	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3 722
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	119 250
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	122 972
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 061	451
Abondement de la trésorerie fléchée	0	451
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 061	4 902
Total des besoins	1 061	123 423

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 061	8 029
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 000
Autres encaissements non budgétaires	0	113 393
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 061	123 423
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	4 902
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1 061	123 423

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 77 % en AE et 82 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution nette des dépenses artistiques (-14 M€ soit -36 %), en particulier de fonctionnement, qui s'explique par l'annulation ou le report des spectacles et manifestations artistiques suite à la fermeture de l'établissement ;
- Une légère sous-exécution des dépenses d'éducation artistique et culturelle (-2,04 M€ soit -14 %) rendant compte à la fois de l'arrêt total des activités lors du premier confinement puis de l'engagement de l'établissement pour les maintenir en distanciel et hors les murs ;
- Une sous-exécution des dépenses liées aux fonctions support de l'établissement (-4,36 M€ soit -10 %), liée au fonctionnement dégradé durant cet exercice, qui a néanmoins pu se traduire par des besoins humains complémentaires.

Cette sous-exécution de -20,193 M€ s'avère supérieure à celles des recettes qui s'établit à -13,5 M€. Cette baisse limitée à 12 % est néanmoins principalement le fait de la subvention exceptionnelle de 6,1 M€ qui compense l'effondrement des recettes propres. La perte s'établit à -19,2 M€ et concerne principalement la billetterie de spectacles (14,2 M€) ainsi que les ressources issues de la location d'espaces (3,213 M€).

L'amélioration du solde budgétaire, soit 6,9 M€, et le rééchelonnement de remboursements de l'avance consentie à la CMPP au titre de l'acquisition de la Salle Pleyel (4 M€ par an intégrant dorénavant les intérêts), permettent d'abonder la trésorerie, en dépit d'un solde provisoirement débiteur d'opérations sur TVA.

Cette dernière s'établit donc à 14,97 M€, et permet d'assurer 55 jours de fonctionnement en 2021.

L'écart entre les données figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles du compte financier de l'établissement s'expliquent :

- Sur la ligne « SCSP », par l'inscription des subventions de fonctionnement consentie par le programme 131 après application de la TVA ;
- Sur la ligne « Autres financements de l'Etat », par l'inscription de l'ensemble des subventions d'investissement évoquées supra ;
- Sur la ligne financement de l'Etat fléchés, par l'inscription des crédits provenant du programme 224, et la ventilation de 60 k€ dédiés à la commande Panthéon ;
- Par l'inscription en compte de tiers de la participation au remboursement de l'avance Pleyel.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	539	482	527
– sous plafond	484	482	476
– hors plafond	55		51
<i>dont contrats aidés</i>	14		14
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 527,54 ETPT, dont 51,3 hors plafond au titre du projet DEMOS. Le plafond d'emploi de l'établissement, fixé à 482 ETPT, connaît une sous-exécution conjoncturelle de -5,78 ETPT. Ce niveau est lié à la crise sanitaire et aux annulations de spectacles qui ont entraîné un moindre recours à des CDD.

CNAP - CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 constitue un exercice hors norme pour les équipes du Cnap, l'établissement s'étant vu confier par le ministère la gestion des aides en faveur du secteur des arts visuels.

Afin de répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les artistes auteurs plasticiens et les professionnels du secteur avec lesquels il travaille déjà, l'établissement a mis en place :

- Un fonds de soutien pour compenser les pertes de rémunération de 822 artistes auteurs, commissaires, critiques, théoriciens non éligibles aux fonds de solidarité, pour des expositions, des résidences, des commissariats ou des activités de médiation annulés (1,5 M€) ;
- Un secours exceptionnel renforcé, via l'octroi d'une aide sociale forfaitaire de 1 000 €, à l'attention de 481 artistes auteurs plasticiens rencontrant des difficultés financières et sociales momentanées ne leur permettant plus d'exercer leur activité artistique de manière professionnelle et constante (481 k€) ;
- Une session exceptionnelle de la commission d'acquisition à destination de 75 galeries françaises ayant dû annuler des expositions d'artistes de la scène française en leur sein ou dans le cadre de leur participation à des foires durant la période de confinement (1,1 M€).

Son action s'est également orientée en direction de tous les publics, l'établissement ayant mis en œuvre diverses initiatives pour garantir une accessibilité digitale aux œuvres durant les périodes de confinement, à l'instar de :

- #UnJour #UneŒuvre, consistant en la mise en valeur, sur les réseaux sociaux, de la collection du Cnap ;
- La houle : premier « zoom » de la collection en ligne consacré aux artistes femmes ;
- « Videobox », exposition virtuelle en association avec le Carreau du Temple ;
- Des visites en vidéos des deux expositions prévues dans le cadre du Programme Suite ;
- Trois séminaires en ligne intitulés « Désubjectiver les images - Queer théorie » (en collaboration avec La Fémis), « Un cinéma des hypothèses », « Esquisses pour une enquête à venir 40xP ».

Il s'est en outre investi dans le dispositif #Culturecheznous, en mettant à disposition sa collection en ligne (87 000 œuvres) ainsi que des kits pédagogiques (Le ludographe et Série graphique).

Il est enfin à noter que, malgré cet investissement important, l'établissement a bien honoré les initiatives majeures déjà prévues : commande publique nationale d'œuvres temporaires et réactivables dans l'espace public, commande photographique nationale « Image 3.0 » et commande publique nationale d'estampes dans le cadre de l'année de la BD.

Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement par arrêté du ministre de la Culture du 24 octobre 2019. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2019.

Le conseil d'administration du Cnap a également été renouvelé par arrêté du 7 mars 2019. Il est désormais présidé par Nathalie Talec.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Un quatrième contrat d'objectifs et de performance a été adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2019. Il décline les nouvelles orientations du Centre, fixées par le décret statutaire du 23 avril 2015. La période couverte (2019-2022) en fait néanmoins un contrat de transition qui vise à l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin (93).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines					50	50
Dotations en fonds propres					50	50
P131 – Création	18 832	12 932	10 167	10 167	16 718	16 718
Subventions pour charges de service public	8 217	8 217	7 617	7 617	11 887	11 887
Dotations en fonds propres	10 615	4 715	2 550	2 550	4 831	4 831
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	78	78			25	25
Subventions pour charges de service public	48	48				
Dotations en fonds propres	30	30				
Transferts					25	25
P147 – Politique de la ville	40	40			39	39
Transferts	40	40			39	39
Total	18 950	13 050	10 167	10 167	16 832	16 832

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +4 270 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution s'explique par les mouvements suivants :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due au titre de l'année 2020 par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n° 2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du Cnap (600 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire au titre du soutien à la photographie documentaire (50 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de quatre subventions complémentaires, pour un montant de total de 3 620 k€ (AE=CP), au titre de la gestion par l'établissement des dispositifs de soutien au secteur des arts visuels, soit :
 - 1 620 k€ (AE=CP) au titre des dispositifs de « fonds d'urgence » et de « soutien exceptionnel » ;
 - 2 000 k€ (AE=CP) au titre du nouveau dispositif de soutien aux galeries d'art.

Il est enfin à noter que l'établissement a bénéficié de la levée de la réserve de précaution appliquée à sa subvention de fonctionnement et à sa subvention exceptionnelle au titre de la redevance due à Paris la Défense (293 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +2 281 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-102 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de deux subventions exceptionnelles dans le cadre du projet de commande publique nationale d'œuvres d'art à protocole, intitulée « Image 3.0 » (+262 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'appel à projet « La vie bonne » à destination des artistes femmes (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du 1 % artistique relatif au futur bâtiment du Cnap à Pantin (+45 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de deux subventions exceptionnelles dans le cadre du financement d'une partie des équipements techniques de la future implantation du Cnap à Pantin (+626 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'acquisitions (+200 k€ en AE=CP) ;

- Le versement d'une subvention exceptionnelle en soutien à la session extraordinaire d'une commission d'acquisition et de commande au profit des artistes de la scène française mise en œuvre dans le contexte sanitaire (+1 200 k€).

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'établissement a bénéficié d'une dotation en fonds propre de 50 k€ en AE=CP au titre du fonds du patrimoine pour contribuer à l'acquisition d'une œuvre de Pascal Convert.

Enfin, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié d'un transfert pour la mise en œuvre de deux projets en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (+25 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	24	20	25
– sous plafond	19	20	20
– hors plafond	5		5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		51	51
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		51	51
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 25 ETPT, dont 5 hors plafond. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 20 ETPT, est entièrement consommé. 51,2 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement supérieur aux prévisions qui s'explique par la mise à disposition, par l'administration centrale, de renforts visant à accompagner l'établissement dans la gestion de la crise sanitaire dans le secteur des arts visuels.

COMÉDIE FRANÇAISE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Dans le droit fil de l'année 2019, l'activité de la Comédie-Française a débuté en 2020 avec une programmation très riche : création d'*Angel in America* et reprises de *La Puce à l'oreille*, *La Nuit des rois*, *Les Fourberies de Scapin*, *Electre/Oreste* et *La Vie de Galilée*. Présentées en salle Richelieu, les 83 représentations données entre le 1^{er} janvier et le 17 mars ont réuni 68 371 spectateurs (dont 65 617 spectateurs payants) pour atteindre un taux de remplissage de 95,1 % (91,5 % si l'on ne considère que les payants).

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

La crise sanitaire et le confinement ont brutalement interrompu cette dynamique. L'activité de diffusion, prévue à Marigny du fait des travaux de la Salle Richelieu, n'a en effet repris qu'en septembre-octobre, selon des modalités dégradées. L'établissement a pu y représenter deux spectacles uniquement, *François le Saint Jongleur* (Studio Marigny) et *Du côté de Guermantes* (grande salle), pour 22 représentations et une répétition générale.

En raison de la forte mobilisation de la troupe et des équipes techniques dans quatre salles au lieu de trois salles habituellement, le programme des tournées avait dû être quelque peu allégé sur 2020. En définitive, mis à part quelques « Singulis », aucune des tournées n'a pu avoir lieu comme prévu. Les tournées de *Hors la loi*, *Construire un feu* ont toutes été annulées. S'agissant de *20 000 lieues sous les mers*, quelques représentations ont pu être jouées en Espagne. Malgré cela, la rentabilité de cette activité n'a pas été remise en cause. Un résultat positif a pu être dégagé grâce aux représentations qui ont été données : la série des « seul-en-scène ou Singulis » - *La seule certitude que j'ai c'est d'être dans le doute* (Desproges) à Castelnaudary, *Hamlet à part* à Bastia, *Les Forçats de la route* à Monaco et *L'Événement* à Beyrouth.

Afin de trouver les conditions de sa diffusion, l'établissement s'est par ailleurs doté d'une *web tv*, « La Comédie continue », lancée en mars et diffusée jusqu'en juillet. Ses contenus (dont 116 spectacles) ont été visionnés 920 000 fois. De plus, sept millions de téléspectateurs ont regardé les spectacles de la Comédie-Française diffusés sur FranceTV. « La Comédie d'automne » a pris le relais, avec la diffusion sur le site d'une pièce par semaine et de programmes spécifiquement créés (792 000 web-spectateurs comptabilisés jusqu'à fin décembre).

Gouvernance et pilotage stratégique

Eric Ruf a été nommé administrateur général de la Comédie-Française en conseil des ministres le 16 juillet 2014, sur proposition de la ministre de la Culture. Il a été renouvelé pour un second mandat, le 19 juillet 2020, par décret du président de la République.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	29 010	29 210	25 660	25 660	26 517	26 517
Subventions pour charges de service public	25 304	25 304	25 304	25 304	25 311	25 311
Dotations en fonds propres	3 705	3 905	356	356	1 206	1 206
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	20	20			212	212
Subventions pour charges de service public	20	20			200	200
Transferts					12	12
P230 – Vie de l'élève	40	40			40	40
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					317	317
Dotations en fonds propres					317	317
Total	29 070	29 270	25 660	25 660	27 086	27 086

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par l'octroi par l'Etat d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (7 k€ en AE=CP). En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (311 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +850 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-14 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement comprenant +660 k€ pour le SSI et +264 k€ pour les travaux du Théâtre du Vieux-Colombier (soit +864 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié du versement de deux subventions exceptionnelles au titre de « l'Eté culturel et apprenant » (200 k€ en AE=CP).

Enfin, il a bénéficié de transferts de crédits issus du dispositif « Pacte Républicain pour la Culture » au titre de l'action de formation de formateurs (12 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	25 493	27 277	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	24 479 24 479	24 784 24 784
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 676	7 819	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	120	158
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 527 2 527	1 952 1 952	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	12 570 1 062 1 947	10 488 2 356 1 588
Total des charges	37 169	35 096	Total des produits	37 169	35 429
Résultat : bénéfice		333	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	37 169	35 429	Total : équilibre du CR	37 169	35 429

* Voté

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	482	1 658	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 808	3 374	Financement de l'actif par l'État	342	1 259
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	280	176
			Autres ressources	55	
Remboursement des dettes financières	86	133	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 376	5 166	Total des ressources	677	1 435
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 699	3 731

* Voté

Comptant parmi les opérateurs de spectacle vivant les plus durement touchés par la crise du Covid-19, la Comédie-Française enregistre néanmoins un excédent comptable de +333 k€ sous l'effet de différentes écritures.

Le régime organisationnel et financier propre à la Comédie-Française, fondé sur un mécanisme de partage lissable dans le temps et des comptabilisations de charges et produits en cours d'exercice, conduit à rendre inopérante la comparaison de BI à CF en droits constatés.

Ainsi, malgré les apparences, 2020 marque un décrochage net avec les exercices précédents. Le chiffre d'affaires (hors mécénat et subventions hors Etat) s'établit à 3,9 M€, soit une sous-exécution de -3 M€ par rapport au BI et -8 M€ par rapport à la précédente exécution. Elle ne saurait être absorbée par une baisse des charges plus contenue compte tenu du poids du théâtre en ordre de marche dans le budget de l'établissement.

L'équilibre n'est ainsi assuré qu'à la faveur de la comptabilisation en « autres produits » de :

- Produits à recevoir pour 2,34 M€, liés à une régularisation URSAFF ainsi qu'à un crédit de TVA dans le contexte de baisse des recettes imposables ;
- Reprises de provisions pour 2,35 M€, dont un effort collégial de 1 M€ sur la provision artistique afin de maintenir la rémunération des personnels permanents au niveau de 2019 ;
- La quote-part de la subvention d'investissement virée au compte de résultat.

L'important niveau des recettes non encaissables a néanmoins pour effet de dégrader la CAF de l'établissement de -1,17 M€.

Le renoncement à certaines opérations d'investissement et le versement de subventions d'investissement complémentaires par l'Etat permettent toutefois de limiter le prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 3,73 M€. Il s'établit ainsi à 16,35 M€, dont seulement 3,78 M€ disponibles.

Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique :

- Sur le compte de résultat, et la ligne SCSP, par l'application de la TVA sur la subvention courante du programme 131, ainsi que par l'inscription des crédits 224 pour « l'été culturel et apprenant » ;
- Sur le tableau de financement abrégé, et la ligne financement de l'actif, par la comptabilisation des seuls financements destinés à l'EPIC, et par l'inscription des 317 k€ issus de l'appel à projets TIGRE.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	30 264	30 264	28 039	28 039
Fonctionnement	9 432	8 944	4 831	4 878
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 107	5 808	3 223	3 374
Total des dépenses AE (A) CP (B)	43 804	45 017	36 092	36 291
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	113	113

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 180	29 152
Subvention pour charges de service public	24 479	24 784
Autres financements de l'État	0	258
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 702	4 110
Recettes fléchées	1 714	2 601
Financements de l'État fléchés	342	1 259
Autres financements publics fléchés	120	117
Recettes propres fléchées	1 252	1 225
Total des recettes (C)	36 894	31 753
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	8 123	4 538

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Bâtiments monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	42 42	45 42	42 42	45 42
Dépenses artistiques	2 724 2 510	3 113 1 137	2 927 1 078	0 0	0 0	0 0	0 0	5 837 3 647	5 651 3 589
Éducation artistique et culturelle - Médiation	95 96	10 8	10 4	0 0	0 0	0 0	0 0	105 105	105 101
Théâtre en ordre de marche	26 834 24 951	5 925 3 484	5 622 3 598	0 0	0 0	4 065 3 181	5 763 3 333	36 824 31 615	38 219 31 881
Valorisation culturelle et commerciale	611 481	384 202	384 198	0 0	0 0	0 0	0 0	995 683	995 679
Total	30 264 28 039	9 432 4 831	8 944 4 878	0 0	0 0	4 107 3 223	5 808 3 374	43 804 36 092	45 017 36 291

* Voté

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	8 123	4 538
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	133
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 360	5 461
Autres décaissements non budgétaires	0	562
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	10 569	10 694
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 601
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	10 569	10 694

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	55	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	739	2 957
Autres encaissements non budgétaires	0	529
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	794	3 485
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	9 775	7 208
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 612
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 775	8 197
Total des financements	10 569	10 694

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 82 % en AE et 81 % en CP. Si les destinations EAC et monuments historiques connaissent une exécution proche du prévisionnel (respectivement -4 et -3 k€), la crise conduit à une sous-exécution :

- Des dépenses artistiques (-2,062 M€ soit -36 %) s'expliquant autant par les économies en masse salariale artistique variable (moindre recours à des intermittents, absence de feux pour les permanents) qu'en frais de décors, costumes et accessoires au cours de cette année d'ouverture limitée ;
- Des dépenses de valorisation (-0,316 M€ soit -32 %) principalement liées à la fermeture des boutiques et à la mise en arrêt des activités commerciales ;
- Des dépenses liées aux fonctions support (-6,338 M€ soit -17 %) sous l'effet d'un ordre de marche ralenti dans le contexte sanitaire et d'une gestion prudente.

Ces dernières couvrent pour partie une baisse de recettes propres de -6,618 M€, dont -5,315 M€ pour la seule billetterie. Il faut néanmoins préciser que ce montant masque de belles performances résultant de la stratégie numérique et audiovisuelle de l'établissement qui a consenti des efforts importants en la matière. Ainsi, les recettes audiovisuelles ont été trois fois supérieures au prévisionnel, et le chiffre d'affaire de la boutique en ligne a progressé de plus de 100 %.

Avec un solde -4,538 M€ malgré les efforts de l'ensemble du théâtre, la comptabilité budgétaire rend davantage compte de la situation de l'établissement en 2020. Ce déficit, ainsi qu'un solde d'opérations pour compte de tiers de -2,5 M€ conduisent ainsi à un prélèvement sur trésorerie de -7 M€. Celle-ci s'établit à 17 M€, à mettre en regard des 15 M€ d'investissements à prévoir entre 2022 et 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	389	398	423
– sous plafond	389	398	388
– hors plafond			35
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 423 ETPT, dont 35 Contrats à Durée Déterminée d'Usage. Son plafond d'emploi, fixé à 398 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 10 ETPT résultant des effets d'entrée et de sortie dans la troupe (8 ETPT) et de vacances dans un contexte de procédures de recrutement rallongées (2 ETPT).

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'activité de l'année 2020 a été fortement marquée par le contexte de crise sanitaire. Plus de 30 concerts ont été annulés à partir de mars et jusqu'à la fin 2020, soit la moitié des concerts prévus pour cette saison 2019/2020.

L'accueil du public a pu reprendre au début de la saison 2020/2021, en adaptant les formats et programmes des concerts aux contraintes sanitaires. A compter de fin octobre et de la fermeture des établissements recevant du public (ERP), les concerts ont été transformés en captations. Une tournée internationale a pu être maintenue à Moscou en novembre 2020.

Dans une logique de soutien aux compositeurs, fortement touchés par la crise sanitaire, l'EIC a passé une série de 18 commandes de musique de chambre, en partenariat avec le Châtelet. Ce projet capté est nommé « Re-Créations ». Le nombre de créations mondiales augmente ainsi de 64 % entre la saison 2018/2019 et 2019/2020.

L'opérateur a poursuivi les actions de médiation et de transmission, en particulier à destination des jeunes professionnels. En dehors de ses collaborations déjà régulières avec le CNSMDP et l'IRCAM, l'ensemble a pris part à une académie d'interprétation d'une semaine à Annecy (European Creative Academy) et à un programme d'accompagnement d'étudiants en composition à la Juilliard School à New York, à distance, pendant le confinement.

Sur le plan budgétaire, les mesures votées, notamment en loi de finances rectificative n° 3, offrent aux structures des secteurs les plus touchés des exonérations de charges ainsi que des aides au paiement, permettent à l'ensemble de prévoir un excédent de 258 k€ pour l'exercice 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Olivier Leymarie a été nommé directeur général de l'association en décembre 2017. Il est placé sous la présidence d'Henri Loyrette dont le mandat a été renouvelé fin 2018.

Le quatrième contrat de performance de l'ensemble a été signé le 3 juin 2019 et couvre la période 2019-2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	3 970	3 970	3 970	3 970	4 020	4 020
Subventions pour charges de service public	3 870	3 870	3 970	3 970	3 970	3 970
Dotations en fonds propres	100	100			50	50
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					40	40
Transferts					40	40
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					24	24
Transferts					24	24
Total	3 970	3 970	3 970	3 970	4 084	4 084

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (70 k€).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du renouvellement du parc instrumental de l'établissement (+50 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention visant à soutenir ses actions éducatives et culturelles (+40 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	47	44
– sous plafond	43	47	43
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, l'établissement rémunère 44 ETPT, dont 1 hors plafond correspondant aux stagiaires mobilisés au cours de l'année.

Son plafond d'emploi, qui s'établit à 47 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 4 ETPT. Cela s'explique par le départ à la retraite de deux musiciens, en plus d'un poste vacant, et l'impossibilité d'organiser les concours de recrutement nécessaires en 2020 en raison du contexte sanitaire (un concours est déjà planifié en 2021).

EPPGHV - ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

La crise sanitaire a entraîné la fermeture du parc de la mi-mars jusqu'à la fin du mois de mai 2020 et la mise à l'arrêt de toute les activités de l'établissement et du site jusqu'à cette date. La reprise d'activité encadrée à l'été par les contraintes sanitaires, à l'automne par les différentes mesures visant à limiter la propagation du virus, puis la fermeture à nouveau des salles à compter du mois de novembre, ont conduit l'établissement à annuler la majeure partie de sa programmation de l'année, soit plus de 150 représentations sur 32 spectacles. Cette situation a néanmoins poussé à expérimenter de nouvelles formes de propositions et de relations au public, via le numérique tout en exploitant toutes les ressources du parc et du réseau des Micro-Folies, à l'appui d'une forte mobilisation des équipes.

Après la réouverture du parc début juin, l'EPPGHV a proposé le projet « Plaine d'artistes » du 2 juillet au 2 août 2020, dans le cadre de l'opération ministérielle de l'Été culturel et apprenant. En réponse à plusieurs mois d'absence de spectacles, de concerts et d'expositions, environ 250 artistes ont été invités à investir tous les espaces du parc de la Villette (Grande halle, Folies, Studios, jardins, etc.). Plus de 16 000 personnes ont assisté à ces répétitions ouvertes dont de nombreux scolaires. Le « cinéma de plein air » de l'été 2020 a également pu se dérouler dans ce cadre.

Depuis le mois de novembre, des capsules vidéo en ligne permettent de visionner sur les réseaux sociaux les résidences d'artistes qui se sont poursuivies tout au long du second semestre 2020. L'établissement s'est également essayé au *live streaming* avec le festival de danse urbaine « Freestyle 2.0 » (plus de 90 000 vues). Par ailleurs, l'établissement s'est adapté pour continuer à mener ses actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) et de médiation en se déplaçant hors de ses murs pour des ateliers ou des immersions avec les artistes, dans les écoles, les collèges, les lycées, les hôpitaux, etc. Il a en particulier continué de proposer ses impromptus artistiques « les Pop-Up » dans les établissements scolaires : 34 compagnies émergentes s'y sont déplacées en 2020 à ce titre. Des capsules de tous ces projets ont été filmées puis retransmises sur les réseaux sociaux. La fermeture des salles a également été l'occasion pour l'EPPGHV de valoriser sa singularité de plus grand parc culturel urbain d'Europe à travers des propositions, *in situ* ou en ligne, de découverte du parc, de son architecture et de ses ressources (exposition Archi-Folies, séries pédagogiques sur les œuvres d'art « cachées » du parc, sur la pratique du sport à l'appui du réaménagement du jardin des voltiges en espace de *street working*, etc.).

Dans ce contexte, l'EPPGHV a poursuivi ses missions de déploiement et d'animation du réseau des Micro-Folies avec notamment l'organisation de Micro-Festivals dans le cadre de l'Été culturel et apprenant, tout en continuant de relayer les initiatives locales issues du réseau. Presque une soixantaine de projets ont vu le jour dans le cadre de ce dispositif. Plus de 30 artistes sont allés à la rencontre des publics, au sein de 39 Micro-Folies, dans une grande diversité de territoires (quartiers politiques de la ville, territoires ruraux, villes moyennes, etc.).

Il n'en reste pas moins que le modèle économique de l'établissement, qui repose sur un volume important de ressources propres générées par les activités du parc, est aujourd'hui fortement ébranlé par la crise sanitaire. Tous les postes de ressources de l'établissement ont été affectés, qu'il s'agisse de la billetterie des spectacles, des redevances locatives pour l'accueil d'événements ou des redevances perçues au titre de la trentaine de concessions présentes sur

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

le parc, dont la grande majorité, restaurants et salles de spectacles (Zénith, Cabaret Sauvage, Trabendo, etc.), a été fortement fragilisée. Néanmoins, le soutien de l'Etat, les moindres dépenses réalisées sur l'activité artistique ainsi que les économies de fonctionnement ont permis de piloter l'exercice 2020 pour atténuer l'impact de cette crise.

Gouvernance et pilotage stratégique

Didier Fusillier, nommé président de l'EPPGHV en juin 2015, a été renouvelé pour un second mandat de cinq ans par décret du président de la République le 3 août 2020.

En parallèle du processus de renouvellement, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2020-2024 a été élaboré, approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020. En lien, un nouvel accord d'intéressement couvrant la période 2020-2022 a été signé le 3 septembre 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						
Transferts						
P131 – Création	24 697	24 697	24 548	24 548	24 992	24 992
Subventions pour charges de service public	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248
Dotations en fonds propres	3 449	3 449	3 300	3 300	3 744	3 744
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	48	48			3 542	3 542
Subventions pour charges de service public	48	48			3 542	3 542
P123 – Conditions de vie outre-mer	10	4				6
Transferts	10	4				6
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	800	747			1 000	607
Transferts	800	747			1 000	607
P147 – Politique de la ville	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
Total	25 606	25 546	24 548	24 548	29 584	29 198

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié d'une levée totale de la réserve de précaution (+593 k€).

L'écart de +444 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur ce même programme s'explique en investissement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-132 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention complémentaire au titre des Adap (+96 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention exceptionnelle visant à financer la stratégie de développement numérique de l'établissement (+480 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de 3 542 k€ entre la LFI et l'exécution s'explique par :

- Une subvention visant à assurer le déploiement du programme Micro-Folies (2 880 k€ nets de gel en AE=CP) ;

- Une subvention exceptionnelle affectée au projet d'éducation artistique et culturelle « Pop-Up » (24 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention exceptionnelle au titre de « l'été culturel et apprenant » (638 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	12 852	12 873	Subventions de l'État	20 053	20 634
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>81</i>	<i>89</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>20 053</i>	<i>20 634</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 192	27 832	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 772	2 699
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 900	10 739	Revenus d'activité et autres produits	25 029	17 706
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 900</i>	<i>10 739</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 900</i>	<i>10 387</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	47 044	40 705	Total des produits	46 854	41 039
Résultat : bénéficiaire		334	Résultat : perte	190	
Total : équilibre du CR	47 044	41 039	Total : équilibre du CR	47 044	41 039

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	190		Capacité d'autofinancement		686
Investissements	6 929	3 805	Financement de l'actif par l'État	4 624	5 351
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	700	3
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières		3	Augmentation des dettes financières		25
Total des emplois	7 118	3 808	Total des ressources	5 324	6 066
Augmentation du fonds de roulement		2 258	Diminution du fonds de roulement	1 794	

* Voté

Le résultat de l'année 2020 s'établit à +334 k€. Il s'avère, contre toute attente, supérieur de 523 k€ aux prévisions initiales et surtout largement positif, malgré les incertitudes liées aux évolutions de la situation sanitaire et les contraintes de sécurité qui faisaient anticiper à l'établissement un résultat de -5,083 M€ au stade du BR1 en juillet 2020 puis de -472 k€ au stade du BR2 en décembre 2020.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

En raison de la nature de son activité, l'EPPGHV a été fortement impacté par la crise sanitaire qui a conduit à un effondrement de ses recettes d'activité (-10,81 M€). Si l'équilibre a pu être maintenu au global, c'est grâce à une importante contraction des charges de fonctionnement qui diminuent de 19 % sur l'exercice (-6,539 M€), comme à un fort soutien de l'Etat, notamment la levée intégrale de la réserve de précaution sur les crédits de fonctionnement du programme 131.

Par conséquent, le budget 2020 se clôt avec une CAF positive de 686 k€, soit une amélioration de +876 k€. Associée à des financements publics plus élevés que prévus, elle permet de couvrir la programmation d'investissements de l'année 2020 dans un calendrier maintenu malgré les reports d'amorce de certaines opérations durant le premier confinement (3,124 M€ par rapport à la prévision initiale). Il est à noter à ce titre que les investissements de l'exercice s'établissent en réalité à un niveau important : 8,8 M€ de dépenses en comptabilité budgétaire (4,6 M€ d'AE et 3,8 M€ de CP). Ce niveau correspond principalement à la réalisation des opérations courantes de maintien à niveau et d'aménagement du parc et de ses équipements, à la fin des paiements sur les travaux acoustiques du Zénith ainsi qu'au paiement d'une première phase du projet de construction du bâtiment d'exploitation.

Ces différents éléments conduisent à un abondement du fonds de roulement pour un montant de 2,258 M€ portant celui-ci à 18 M€, alors qu'un prélèvement à hauteur de 1,794 M€ était prévu en début d'exercice (-4,494 M€ au stade du BR1 et -1,745 M€ au stade du BR2). Ce niveau doit néanmoins être appréhendé avec prudence, l'amélioration de la situation patrimoniale de l'établissement résultant principalement d'annulations et de reports d'opérations sur l'exercice 2021.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et le compte financier de l'établissement s'explique :

- Sur la SCSP, par l'inscription des seuls crédits 131, les crédits 224 étant ventilés sur les autres subventions, et par l'application de la TVA micro-réduite sur les spectacles ;
- Sur le financement de l'actif par l'Etat, par une fongibilité interne du fonctionnement vers l'investissement de +1 M€ sur la subvention pour le programme Micro-Folie, et l'inscription des financements de la préfecture d'Ile-de-France au titre du FNADT pour 607 k€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 852	12 852	12 990	12 990
Fonctionnement	27 265	27 292	17 206	17 404
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 270	6 929	4 596	3 771
Total des dépenses AE (A) CP (B)	46 387	47 073	34 792	34 165
dont contributions employeur au CAS pensions	81	81	89	89

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	46 718	36 673
Subvention pour charges de service public	20 053	20 634
Autres financements de l'État	7 552	7 893
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	284	440
Recettes propres	18 829	7 704
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	46 718	36 673
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 507
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	354	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	0 0	14 170 5 980	14 170 6 009	0 0	0 0	0 0	0 0	14 170 5 980	14 170 6 009
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0 0	2 120 1 900	2 120 1 965	0 0	0 0	45 1 128	45 183	2 165 3 028	2 165 2 148
Exploitation et valorisation du site	0 0	7 091 6 352	7 091 6 391	0 0	0 0	5 501 3 138	6 453 3 300	12 592 9 489	13 544 9 690
Fonctions support	12 852 12 990	2 566 2 363	2 593 2 377	0 0	0 0	724 330	431 289	16 142 15 683	15 875 15 655
Valorisation culturelle	0 0	1 318 611	1 318 663	0 0	0 0	0 0	0 0	1 318 611	1 318 663
Total	12 852 12 990	27 265 17 206	27 292 17 404	0 0	0 0	6 270 4 596	6 929 3 771	46 387 34 792	47 073 34 165

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	354	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 550
Autres décaissements non budgétaires	0	77
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	354	1 630
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 540
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 540
Total des besoins	354	4 170

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
---------	---------------------	-------------------------

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 507
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	25
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 828
Autres encaissements non budgétaires	0	-190
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 170
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	354	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	354	0
Total des financements	354	4 170

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 75 % en AE et 72 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution nette des dépenses artistiques en fonctionnement (-8,161 M€ soit -58 %) qui s'explique pour près de 4 M€ par l'annulation ou le report des spectacles et manifestations artistiques ;
- Une sous-exécution des dépenses d'exploitation du site en investissement (-3,153 M€ soit -49 %) tenant principalement au report du démarrage d'opérations compte tenu des mois d'inactivité économique du 1^{er} confinement ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation commerciale du site en fonctionnement (-700 k€ soit -10 %) qui acte l'annulation de la quasi-totalité des manifestations événementielles prévues à compter du printemps 2020 en raison de la fermeture administrative de l'établissement comme de la situation des partenaires. Ces dépenses s'inscrivent eu regard des recettes générées en cours d'exercice en fonction des négociations des prestations et redevances locatives.

Il est à noter en revanche que l'établissement exécute à 99 % ses dépenses relatives aux actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation en direction des publics, illustrant ainsi son engagement en la matière. Il en va de même de la destination support, témoignant de l'exemplarité de l'EPPGHV dans sa gestion interne malgré le contexte de crise.

Cette diminution optique des dépenses, associées au financement consenti par l'Etat au titre de différents projets, permet à l'établissement d'achever l'exercice sur un solde budgétaire supérieur au prévisionnel (+2,861 M€). Ce solde excédentaire de 2,5 M€ masque néanmoins des pertes de recettes propres considérables (soit 11,1 M€ au global) dont -5,8 M€ sur les recettes artistiques, principalement la billetterie, -3 M€ sur les concessions et -1 M€ sur l'activité événementielle.

Ce résultat ainsi qu'un solde légèrement positif d'opérations pour compte de tiers (Micro-Folies) permettent de consolider la trésorerie de l'établissement de 2,540 M€. Son niveau final doit néanmoins être apprécié au regard des importants besoins en financement de l'activité, qui conduisent dès le BI 2021 à un prélèvement de plus de 4,442 M€, et ce dans un contexte d'incertitude persistante concernant la reprise des activités et le retour à niveau « anté crise » des ressources importantes qu'elles génèrent.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et les autorisations budgétaires de l'établissement s'explique :

- Sur la SCSP, par l'inscription des seuls crédits 131, les crédits 224 étant ventilés sur les autres subventions, et l'application de la TVA micro-réduite ;
- Sur les autres financements de l'Etat, par l'inscription des dotations en fonds propre du programme 131, de l'ensemble des crédits du programme 224, et du financement de la préfecture d'Ile-de-France au titre du FNADT.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	207	207	207
– sous plafond	207	207	207
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 207 ETPT correspondant au plafond maximal prévu en LFI.

ETABLISSEMENT PUBLIC CITÉ DE LA CÉRAMIQUE - SÈVRES ET LIMOGES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 constitue une année historique pour l'établissement, confronté pour la première fois à la fermeture de ses manufactures.

A l'issue de la mise en œuvre d'un plan de continuité pour les deux sites, des mesures ont été prises pour assurer la conservation des collections ainsi qu'une poursuite a minima de l'activité de production. La reprise, à la fin du printemps, a nécessité des investissements substantiels pour assurer la poursuite des activités dans un cadre permettant de garantir les mesures sanitaires.

La conjonction de l'arrêt de la production et de la fermeture de la majorité des foires et salons a eu une incidence majeure sur les équilibres de l'établissement, dont le chiffre d'affaires a connu un effondrement. Cela l'a conduit à revoir entièrement sa stratégie commerciale de vente et de production de porcelaine, dans un contexte qui demeure néanmoins des plus incertains puisque le marché de l'art, dont il est dépendant, connaît un impact extrêmement sensible de la crise sanitaire.

Si l'exposition « A Table ! Le repas, tout un art », préparée malgré le contexte, n'a finalement jamais pu ouvrir face au deuxième confinement de la fin 2020, la Cité de la céramique a su construire d'autres modalités de dialogue avec les publics. Elle s'est notamment emparée de l'initiative ministérielle « Culture chez vous » et a mené un travail de terrain auprès des publics jeunes, dont la part a atteint 28,7 % de la fréquentation du site de Limoges grâce à la Fête de la Science.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Enfin, il est à noter que l'établissement a contribué à l'effort national, en mobilisant ses stocks d'équipements et de protections individuelles au profit des établissements de santé.

Gouvernance et pilotage stratégique

Romane Sarfati a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale de l'établissement par décret du président de la République en date du 24 juillet 2019. La présidence du conseil d'administration reste assurée par Catherine Mayenobe.

Le COP de l'établissement, qui couvre la période 2019-2021, a été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2018 et est en cours d'exécution.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	4 545	4 545	4 464	4 464	4 999	4 999
Subventions pour charges de service public	4 148	4 148	4 054	4 054	4 457	4 457
Dotations en fonds propres	398	398	410	410	543	543
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	42	42			30	30
Dotations en fonds propres	42	42			30	30
Total	4 588	4 588	4 464	4 464	5 030	5 030

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +403 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'octroi, par l'Etat, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (3 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin d'accompagner l'établissement fortement fragilisé en 2020 (400 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (98 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +133 k€ résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement (+149 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention d'investissement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » visant à couvrir une partie des dépenses liées à la rénovation des logements de fonction (+30 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	2 898	2 740	Subventions de l'État	3 964	4 504
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	48	38	– subventions pour charges de service public	3 964	4 504
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 767	4 186	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	561	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	670	568	Revenus d'activité et autres produits	3 256	1 902
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	670	568	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	561	449
Total des charges	7 665	6 926	Total des produits	7 781	6 406
Résultat : bénéfice	116		Résultat : perte		520
Total : équilibre du CR	7 781	6 926	Total : équilibre du CR	7 781	6 926

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement		401	Capacité d'autofinancement	225	
Investissements	1 468	1 808	Financement de l'actif par l'État	394	1 282
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		70
			Autres ressources	303	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 468	2 208	Total des ressources	922	1 352
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	547	856

* Voté

Le résultat de l'année 2020 s'établit à -520 k€. Il est inférieur aux prévisions initiales (-636 k€) en raison de la crise sanitaire. En effet, la baisse des charges (-739 k€) et le versement de subventions exceptionnelles pour 540 k€ au global ne parviennent pas à compenser les pertes importantes (-1,9 M€) liées à la mise en arrêt de l'activité, notamment de production.

La capacité de financement de l'établissement est donc fortement dégradée (-401 k€ soit une baisse de -626 k€ par rapport aux prévisions), alors que le besoin en investissement s'est avéré plus important que prévu (+339 k€).

Il en résulte un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 856 k€, portant ce dernier à 5,4 M€.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique :

- Sur le compte de résultat, et la ligne SCSP, par le tirage de la prime Covid en 2021, et par l'enregistrement de la prime interministérielle de restauration, ainsi que les indemnités journalières versées par la CPAM ;
- Sur le tableau de financement abrégé, et la ligne financement de l'actif, par la valorisation des œuvres acquises par l'établissement pour le compte de l'Etat (+709 k€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 028	3 028	2 887	2 887
Fonctionnement	4 346	3 967	3 862	3 708
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 441	1 468	1 196	1 253
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 814	8 463	7 945	7 848
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	38	38

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	6 934	5 845
Subvention pour charges de service public	3 956	4 454
Autres financements de l'État	8	30
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 970	1 361
Recettes fléchées	983	892
Financements de l'État fléchés	394	573
Autres financements publics fléchés	266	90
Recettes propres fléchées	323	229
Total des recettes (C)	7 917	6 737
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	547	1 111

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	1 760	1 377	0	0	634	674	2 394	2 051
	0	1 533	1 485	0	0	522	592	2 055	2 078
Collection	0	244	194	0	0	232	210	475	403
	0	108	67	0	0	234	286	342	353
Fonctions support	3 028	824	824	0	0	192	192	4 044	4 044
	2 887	795	712	0	0	303	213	3 985	3 813
Production culturelle	0	579	654	0	0	0	0	579	654
	0	606	596	0	0	0	0	606	596

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Production et commercialisation de porcelaine	0	784	764	0	0	380	390	1 164	1 154	
	0	691	695	0	0	123	115	813	810	
Publics	0	154	154	0	0	3	3	157	157	
	0	129	152	0	0	14	47	144	199	
Total	3 028	4 346	3 968	0	0	1 441	1 468	8 814	8 463	
	2 887	3 862	3 708	0	0	1 196	1 253	7 945	7 848	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	547	1 111
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	500	565
Autres décaissements non budgétaires	0	10
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 047	1 687
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	178	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 047	1 687

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	395	290
Autres encaissements non budgétaires	0	53
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	395	343
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	651	1 344
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	829	44
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	1 299
Total des financements	1 047	1 687

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 90 % en AE et 93 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses de collection (-50 k€ soit -12,5 %) qui s'explique en grande partie par le décalage de calendrier du chantier des collections, dont l'AMO a pu être lancée en 2020, mais dont le déroulement s'est trouvé ralenti par le confinement ;
- Une sous-exécution relative des dépenses de programmation culturelle (-58 k€ soit -8,5 %) liée à une baisse du coût de fonctionnement initialement prévu pour l'exposition « A table ! », l'ensemble des autres dépenses préparatoires ayant été engagées ;

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

- Une sur-exécution des dépenses liées aux publics (+42 k€, soit +26,3 %) résultant principalement du déploiement d'équipements en faveur de l'Ecole de Sèvres ;
- Une sous-exécution des dépenses de production et de commercialisation de porcelaine (-344 k€, soit -29,8 %) résultant de l'arrêt de l'activité ;
- Une sur-exécution des dépenses liées aux bâtiments (+27 k€ soit +1,3 %) s'expliquant par les surcoûts de fonctionnement durant la période de fermeture des sites, notamment pour assurer leur sécurité ;
- Une sous-exécution des dépenses liées aux fonctions support (-231 k€ soit -5,7 %) résultant principalement du moindre coût de fonctionnement durant les périodes de confinement.

En dépit de ces baisses de dépenses, l'établissement connaît un déficit supérieur aux prévisions initiales, la crise sanitaire ayant entraîné des pertes de recettes de 1,6 M€. Le chiffre d'affaires commercial en particulier baisse de 50 %.

Ce solde budgétaire de -1,111 M€ contribue pour grande partie au prélèvement sur trésorerie d'1,3 M€, les opérations non budgétaires, liées à la TVA, ne connaissant par principe que peu d'évolution.

Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Autorisations budgétaires », notamment sur le montant de SCSP, s'explique par le retard pris dans le titrage de la prime Covid.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	58	54
– sous plafond	44	45	44
– hors plafond	3	13	10
<i>dont contrats aidés</i>	3		
<i>dont apprentis</i>		5	7
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		190	182
– rémunérés par l'Etat par ce programme			
– rémunérés par l'Etat par d'autres programmes		190	182
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 54 ETPT, dont 10 au titre de l'Ecole de Sèvres. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 45 ETPT, est sous-consommé à hauteur d'1 ETPT correspondant à une vacance de poste.

182 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de remplacer les agents partis à la retraite ou effectuant une mobilité.

OPÉRA COMIQUE

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'Opéra-Comique a fait face aux nombreuses difficultés engendrées par la crise sanitaire et aux épisodes successifs de fermeture au public, couvre-feu et confinements.

Entre mars et décembre, la crise sanitaire et la fermeture administrative du théâtre ont eu pour conséquence l'annulation, le report ou l'aménagement de six productions lyriques sur sept, du festival jeunesse et de plusieurs petites formes périphériques (78 représentations dont 25 représentations de productions lyriques ont été annulées ou reportées).

Tout au long de cette année, et dès le premier confinement, l'ensemble des services est parvenu à maintenir le bon fonctionnement de l'établissement malgré des conditions de travail dégradées : négociations avec les artistes et les coproducteurs, traitement des paies, règlement des fournisseurs, poursuite des processus de commandes, maintien des échanges avec les représentants du personnel et le conseil d'administration, remboursements de billets, etc.

Dans ce contexte, l'établissement a néanmoins su inventer des solutions pour maintenir le lien avec ses publics, notamment en s'appuyant sur des formes numériques. L'Opéra-Comique a réussi à mener à bien la création d'une nouvelle production pendant le 2^{ème} confinement qui se concrétisera par une diffusion d'*Hippolyte et Aricie* sur Arte Concert à destination du public le plus large. Par ailleurs, la captation de petites formes ne pouvant être données en public (telles que *Mécanopéra*) viendra enrichir l'offre numérique de médiation.

Très présent dans l'offre de « l'été culturel et apprenant », l'établissement a proposé des actions pédagogiques ciblées à destination des publics scolaires et jeunes via la production de supports numériques d'apprentissage ou la tenue de projets *in situ*. Son action en faveur de la jeunesse a également été menée à l'appui de la Maîtrise Populaire dont le développement s'est poursuivi. Cette dernière a notamment nourri le projet porté par l'établissement au titre de « Ecole ouverte », visant à faire découvrir la pratique du chant choral et de la danse contemporaine à travers les méthodes pluridisciplinaires et intuitives issues de l'enseignements de la Maîtrise.

Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Mantei a été nommé directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique le 27 juin 2015, après en avoir été le directeur adjoint entre 2006 et 2015. Il a été renouvelé dans cette fonction par décret du 24 juin 2020. Sa lettre de mission est en cours de finalisation.

Jean-Yves Larrouturou a été nommé président du conseil d'administration de l'établissement public par décret du 24 juin 2020 pour un second mandat.

La réouverture de l'établissement au printemps 2017 et la stabilisation de son nouveau modèle économique et artistique au cours des dernières années vont permettre la rédaction d'un premier contrat d'objectifs et de performance qui devrait être adopté début 2021 pour le prochain mandat de direction.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	13 501	13 501	12 510	12 510	14 798	14 798
Subventions pour charges de service public	12 210	12 210	12 210	12 210	14 010	14 010
Dotations en fonds propres	1 291	1 291	300	300	788	788
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	90	90			585	585

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	90	90			290	290
Transferts					295	295
P147 – Politique de la ville	30	30			60	60
Transferts	30	30			60	60
Total	13 621	13 621	12 510	12 510	15 443	15 443

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 800 k€ (AE=CP) entre la LFI 2020 et l'exécution s'explique par :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle votée en troisième loi de finances rectificative afin de sécuriser la trésorerie de l'établissement dans le contexte de crise sanitaire (1 600 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement (200 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (213 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +488 k€ (AE=CP) entre les crédits prévus en LFI et la réalisation 2020 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour des travaux de mise en conformité (500 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de subventions de fonctionnement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » d'un montant total de 290 k€ pour :

- Les actions pédagogiques ciblées mises en œuvre dans le cadre de « l'été culturel et apprenant » (80 k€ en AE=CP) ;
- Le déploiement de la Maitrise populaire (150 k€ en AE=CP) ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de formation des formateurs (60 k€ en AE=CP).

Des transferts de crédits d'intervention (pour 295 k€ en AE=CP) permettront de poursuivre ces différentes actions en 2021.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 408	8 915	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	11 750 11 750	13 526 13 526
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 146	6 628	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	750 750	973 973	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 520 750	3 246 562
Total des charges	20 554	15 543	Total des produits	20 270	16 772
Résultat : bénéfice		1 229	Résultat : perte	283	
Total : équilibre du CR	20 554	16 772	Total : équilibre du CR	20 554	16 772

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	283		Capacité d'autofinancement		1 640
Investissements	1 350	311	Financement de l'actif par l'État	288	788
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	30	
Remboursement des dettes financières		6	Augmentation des dettes financières		17
Total des emplois	1 633	317	Total des ressources	318	2 445
Augmentation du fonds de roulement		2 128	Diminution du fonds de roulement	1 315	

* Voté

Le résultat de l'année 2020 s'établit à 1,229 M€. Malgré la crise sanitaire, il s'avère très supérieur (+1,512 M€) aux prévisions initiales qui envisageaient un déficit de -0,28 M€.

Le résultat net comptable excédentaire s'explique essentiellement par le bénéfice des mesures issues de la troisième LFR, soit le versement d'une subvention exceptionnelle de +1,6 M€ pour garantir une trésorerie d'un mois et demi et l'éligibilité de l'établissement au dispositif d'exonération de charges patronales. En effet, la baisse des charges hors mesure d'exonération (-4,2 M€) n'aurait pas permis de couvrir la perte de 64 % des ressources propres (-5 M€), dont 2,44 M€ de produits issus des coproductions et 2,10 M€ de recettes de billetterie.

Ce résultat, ainsi que les provisions réalisées pour couvrir des créances douteuses notamment, génèrent une CAF de 1,64 M€, soit une amélioration nette de +1,973 M€. L'effet cumulé de cette amélioration et du financement consenti par

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

l'Etat pour couvrir les travaux sur les réseaux, reportés en 2021, permet d'abonder le fonds de roulement à hauteur de +2,1 M€.

Il passe ainsi de 374 k€ au BI à 3,694 M€. Après retraitement des crédits fléchés sur les travaux de mise en conformité, il s'établit à 2,16 M€, soit un peu plus d'un mois et demi de fonctionnement.

Il est à noter que l'écart entre les données de financement figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique sur le compte de résultat, et la ligne SCSP, par l'inscription des seuls crédits de fonctionnement du programme 131 après déduction de la TVA, les autres crédits étant comptabilisés dans les autres ressources, hors des 290 k€ d' « été culturel et apprenant » rattachés à l'exercice visé.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 408	12 408	9 950	9 950
Fonctionnement	7 308	7 416	5 679	5 573
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 219	1 350	468	311
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 935	21 174	16 097	15 834
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	19 808	17 877
Subvention pour charges de service public	11 750	13 526
Autres financements de l'État	288	683
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	7 770	3 668
Recettes fléchées	30	500
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	500
Total des recettes (C)	19 838	18 377
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 543
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 335	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiment / Monuments historiques	0	0	0	0	0	42	45	42	45
	0	0	0	0	0	54	7	54	7
Dépenses artistiques	2 724	3 113	2 927	0	0	0	0	5 837	5 651

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	3 154	3 220	3 108	0	0	0	0	6 375	6 263	
Education artistique et culturelle	95 359	10 254	10 254	0 0	0 0	0 0	0 0	105 613	105 613	
Théâtre en ordre de marche	26 834 6 421	5 925 2 190	5 622 2 191	0 0	0 0	4 065 414	5 763 304	36 824 9 025	38 219 8 917	
Valorisation culturelle et commerciale	611 15	384 15	384 20	0 0	0 0	0 0	0 0	995 30	995 36	
Total	30 264 9 950	9 432 5 679	8 944 5 573	0 0	0 0	4 107 468	5 808 311	43 804 16 097	45 016 15 834	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 335	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	869
Autres décaissements non budgétaires	0	315
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 335	1 191
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 260
Abondement de la trésorerie fléchée	0	486
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 774
Total des besoins	1 335	4 451

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 543
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	17
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	440
Autres encaissements non budgétaires	0	1 451
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 451
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 335	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 335	0
Total des financements	1 335	4 451

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 77 % en AE et 75 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution nette des dépenses artistiques (-3,541 M€ soit -36 %) qui s'explique pour près de 3,4 M€ (personnel et fonctionnement) par l'annulation ou le report des spectacles et manifestations artistiques ;
- Une légère sous-exécution des dépenses de valorisation (-25 k€ soit -41 %) liée à la mise en arrêt de l'activité commerciale durant les mois de fermeture ;

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

- Une sous-exécution très nette des dépenses liées au bâti, classé monument historique (-793 k€, soit -99 %), liée au report des travaux sur les réseaux et sur l'encoffrement ;
- Une exécution des dépenses d'éducation artistique et culturelle proche du prévisionnel (-23 k€ soit -4 %), témoignant de l'engagement de l'établissement en la matière, ce dernier ayant dû annuler des actions culturelles sur site, mais ayant pu développer son action hors les murs et l'activité de la Maîtrise ;
- Une sous-exécution des dépenses liées aux fonctions support de l'établissement (-956 soit -10 %) liée au fonctionnement dégradé durant cet exercice, qui a néanmoins pu se traduire par des besoins humains complémentaires.

Le passage en comptabilité budgétaire modifie l'équilibre global. En effet, le report d'investissements permet une forte baisse des dépenses (soit -5,54 M€), alors que la baisse de ressources propres est plus modérée (-3,63 M€). La perte de recettes de coproductions ou de tournées s'avère moins importante en comptabilité budgétaire, une partie des encaissements ayant été prévus, dès le BI, après le fait générateur de 2020. En outre, l'établissement a bénéficié de dons et legs pour un montant de +585 k€ n'apparaissant pas au compte de résultat.

Au regard de ces éléments et des financements consentis par l'Etat au titre du fonctionnement comme de l'investissement, l'établissement achève l'exercice sur un solde budgétaire bien supérieur au prévisionnel (+3,78 M€).

Cet excédent de +2,54 M€ et un volume conséquent d'encaissements non budgétaires consolident la trésorerie à hauteur de +3,26 M€. Elle s'établit ainsi à 5,21 M€ hors crédits fléchés et restes à payer pour 907 k€.

Il est à noter que l'écart entre les données de financement figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Autorisations budgétaires » s'explique :

- Sur la ligne SCSP, par l'inscription des seuls crédits de fonctionnement du programme 131 après déduction de la TVA ;
- Sur la ligne Autres financements de l'Etat, par l'inscription de la dotation en fonds propre, de l'ensemble des crédits de fonctionnement du programme 224, ainsi que du transfert de 45 k€ au titre de l'avance de phase de « l'été culturel et apprenant » (250 k€ restants à titrer) ;
- Sur la ligne Financements fléchés de l'Etat, par l'inscription de la dotation exceptionnelle de fonctionnement du programme 131.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	157	91	98
– sous plafond	90	91	94
– hors plafond	67		4
<i>dont contrats aidés</i>			4
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 98 ETPT, dont 4 contrats aidés hors plafond.

Son plafond d'emploi, fixé à 91 ETPT, est sur-exécuté de 2,67 ETPT, rendus nécessaires afin de renforcer les équipes de l'établissement durant la crise, en particulier sur les fonctions financières et sur la billetterie.

OPÉRA NATIONAL DE PARIS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Avant dernière année du mandat de Stéphane Lissner, l'année 2020 devait être marquée par la production à l'Opéra Bastille d'une nouvelle *Tétralogie* de Wagner. Celle-ci devait débiter au printemps avec *l'Or du Rhin* et *la Walkyrie*, suivis à l'automne de *Siegfried* et du *Crépuscule des Dieux*, le cycle étant ensuite prévu en intégralité en fin d'année sous la forme d'un festival à l'occasion de deux séries de représentations.

La crise sanitaire, survenant à l'issue d'une importante mobilisation sociale, n'a malheureusement pas permis la tenue de ces événements. Le premier confinement a entraîné l'annulation de la fin de la saison 2019-2020 et conduit à la décision d'une interruption prolongée afin d'effectuer par anticipation les travaux de rénovation de la machinerie scénique. La reprise à l'automne s'est alors trouvée compromise par le second confinement.

Dans ce contexte, l'Opéra national de Paris a consacré son année à adapter son activité aux contraintes sanitaires tout en maintenant le lien avec ses publics et ses partenaires. Les différents canaux numériques dont dispose l'établissement ont été valorisés et enrichis à cette fin. La *web-app* « Aria » a ainsi été lancée dès le mois d'avril et comptabilise à ce jour plus de 280 000 utilisateurs uniques. Suite au dispositif « L'Opéra chez soi », déployé lors du premier confinement pour mettre à disposition des spectateurs les captations de ses spectacles, l'Opéra a lancé au deuxième semestre une plateforme de vidéos à la demande proposant des captations inédites ou déjà existantes, en direct ou en différé, des contenus pédagogiques et des créations de la « 3^{ème} Scène ». Cette plateforme également intitulée « L'Opéra chez soi » s'appuie sur un modèle économique mixte, gratuit et payant selon le contenu, et est disponible partout dans le monde.

Au deuxième semestre, et à l'appui d'un changement de gouvernance anticipé, l'Opéra a engagé son plan stratégique autour de deux missions complémentaires : la mission de Georges-François Hirsch et Christophe Tardieu diligentée par la ministre de la Culture et la mission menée par le cabinet BearingPoint à la demande de l'établissement. Les conclusions de ces deux rapports convergent vers un projet de transformation qui sera lancé en 2021. Il aura pour ambition de revisiter non seulement le modèle économique et productif de l'OnP, mais aussi de réaffirmer le rôle et la place de cet établissement culturel majeur au sein de la société.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de Stéphane Lissner, directeur général depuis le 1^{er} août 2014, devait arriver à terme le 31 juillet 2021. Appelé à d'autres fonctions, il a été remplacé par Alexander Neef, directeur préfigurateur depuis le 24 juillet 2019 et directeur général depuis le 1^{er} septembre 2020.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu. Celui-ci a été nommé par un décret du président de la République en date du 24 juillet 2019.

Un contrat de performance couvrant la période 2019-2021 a été présenté et adopté au cours du Conseil d'administration du 17 juin 2019.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	1 500	1 500			2 800	2 800
Dotations en fonds propres	1 500	1 500			2 800	2 800
P131 – Création	104 206	104 206	98 751	98 751	98 715	98 715
Subventions pour charges de service public	97 251	97 251	97 251	97 251	97 275	97 275
Dotations en fonds propres	6 955	6 955	1 500	1 500	1 440	1 440
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	50	50			130	130
Subventions pour charges de service public	50	50				
Transferts					130	130
P147 – Politique de la ville	60	60			60	60
Transferts	60	60			60	60
Total	105 816	105 816	98 751	98 751	101 705	101 705

Sur le programme 131 « Création », les écarts pour -36 k€ au global s'expliquent :

- En fonctionnement, par l'octroi par l'Etat d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+24 k€ en AE=CP) ;
- En investissement, par l'application de la réserve de précaution (-60 k€ en AE=CP),

Il est à noter à ce titre que l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution de ses seuls crédits de fonctionnement (1,358 M€ en AE=CP).

Sur programme 175 « Patrimoine », l'écart de +2,8 M€ (AE=CP) entre la LFI 2020 et le réalisé 2020 s'explique par le financement de travaux portant sur le clos et le couvert du Palais Garnier, classé monument historique.

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits exceptionnels d'intervention du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour un montant global de 130 k€. Ceux-ci ont été octroyés au titre du projet d'Académie Digitale (30 k€ en AE=CP) et de « l'Été culturel et apprenant » (100 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	152 600	125 392	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	94 450 94 450	135 460 135 460
Fonctionnement autre que les charges de personnel	76 132	57 762	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	169	147
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	18 200	21 612	Revenus d'activité et autres produits	133 428	41 289
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	18 200	21 611	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		905
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 000	8 251
Total des charges	228 732	183 154	Total des produits	228 048	176 896
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	685	6 258
Total : équilibre du CR	228 732	183 154	Total : équilibre du CR	228 732	183 154

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 515	6 198
Investissements	28 011	11 912	Financement de l'actif par l'État	3 225	4 240
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		50
			Autres ressources	660	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	28 011	11 912	Total des ressources	12 400	10 488
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 610	1 423

* Voté

La crise sanitaire constitue le fait caractéristique majeur de cet exercice, en dépit d'un déficit comptable qui semble contenu à hauteur de -6,258 M€, grâce à l'inscription en produits à recevoir de la dotation consentie par l'Etat au titre du plan de Relance 2021, pour un montant de 41 M€ TTC.

En effet, la mise à l'arrêt de l'établissement sur la quasi-totalité de l'année en raison de la crise sanitaire et de l'avancement des travaux scéniques s'est naturellement traduite par une violente contraction des produits décaissables issus des activités artistiques et commerciales, soit -91,390 M€.

Ce manque à gagner n'a pu être absorbé par une baisse des charges à due concurrence, l'établissement étant confronté à un accroissement exceptionnel du montant et de la nature de certaines charges liées à la mise en place des mesures sanitaires sur un quadruple site et pour un volume extrêmement significatif de salariés. Il a en outre dû

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

provisionner 2,738 M€ de créances douteuses détenues auprès de différents concessionnaires ou partenaires dont la situation paraissait fragile.

Il en ressort une CAF de 6,198 M€ qui contribue à assurer le financement d'une programmation d'investissement plus modeste que prévue (-16 M€) suite à une revue précise de l'ensemble des opérations et au maintien des seuls besoins vitaux pour le fonctionnement courant de l'établissement.

Le fonds de roulement se trouve donc abondé à hauteur de +1,423 M€ pour s'établir à 54,134 M€, soit un montant très supérieur au prévisionnel (+6,212 M€). Ce niveau doit néanmoins être apprécié au regard des besoins à venir et des crédits fléchés, la partie libre d'emploi s'établissant à 26 M€, soit à peine plus d'un mois et demi de fonctionnement.

Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique sur le compte de résultat, et la ligne SCSP, par l'application de la TVA micro-réduite et l'inscription des crédits Relance 2021 en produits à recevoir.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	152 500	152 500	127 506	127 506
Fonctionnement	84 315	54 632	46 846	38 473
Intervention	0	0	0	0
Investissement	37 919	27 129	18 412	12 814
Total des dépenses AE (A) CP (B)	274 734	234 261	192 763	178 793
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	218 836	105 784
Subvention pour charges de service public	94 450	95 403
Autres financements de l'État	3 225	1 440
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	169	207
Recettes propres	120 991	8 733
Recettes fléchées	65	2 826
Financements de l'État fléchés	0	2 800
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	65	26
Total des recettes (C)	218 901	108 610
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	15 360	70 183

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	37 512 16 474	22 974 7 981	20 985 10 615	0 0	0 0	0 0	0 0	60 486 24 455	58 497 27 089	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	2 409 1 825	1 678 816	1 678 846	0 0	0 0	0 0	0 0	4 088 2 641	4 088 2 670	
Théâtre en ordre de marche	112 571 109 162	53 147 32 600	25 470 22 126	0 0	0 0	37 919 18 412	27 129 12 814	203 636 160 174	165 170 144 103	
Valorisation culturelle et commerciale	8 44	6 517 5 448	6 499 4 887	0 0	0 0	0 0	0 0	6 524 5 493	6 507 4 931	
Total	152 500 127 506	84 315 46 846	54 632 38 473	0 0	0 0	37 919 18 412	27 129 12 814	274 734 192 763	234 261 178 793	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	15 360	70 183
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	263	482
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	19 279	48 647
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	34 903	119 312
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	34 903	119 312

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 239	222
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	20 713	48 241
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	21 953	48 463
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	12 950	70 850
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	450
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	12 950	70 399
Total des financements	34 903	119 312

* Voté

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 70 % en AE et 76 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses artistiques (-31,408 M€ soit -54 %) qui s'explique par l'annulation de 334 représentations, induisant une baisse des dépenses de production, en particulier salariales (-21,038 M€ soit -56 %) ;

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

- Une sous-exécution plus modérée des dépenses liées à l'EAC et aux publics (-1,417 M€, soit -34 %), l'établissement ayant consacré un effort important pour maintenir la relation avec ces derniers, en capitalisant notamment sur l'Académie dont l'activité s'est poursuivie ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation culturelle et commerciale (-1,576 M€ soit -24 %) en raison d'un ralentissement des relations extérieures dans le contexte sanitaire. Cette baisse s'explique notamment par la quasi absence de visites de l'Opéra Garnier, entraînant une perte de recettes bien supérieure (-8 M€) ;
- Une sous-exécution apparente des dépenses de fonctionnement (-23,47 M€ soit -13 %) qui résulte néanmoins du réexamen détaillé des programmes d'investissement, conduisant à supprimer 24,457 M€ de travaux, dont l'ambitieux programme de système d'information « SIMBAD » ;
- *A contrario*, les dépenses liées aux monuments historiques progressent de 100 % en raison de l'octroi d'un financement pour poursuivre les travaux engagés sur le Palais Garnier.

En dépit de ces baisses de dépenses, l'établissement connaît un déficit supérieur aux prévisions initiales, la crise sanitaire ayant entraîné des pertes de recettes historiques de 112,258 M€, dont plus de 65 M€ pour la seule billetterie. Il est à noter à ce titre que l'impact de la crise en comptabilité budgétaire est particulièrement sensible à l'Opéra national de Paris, qui encaisse d'ordinaire une partie significative de recettes de la saison N+1 lors de ses campagnes d'abonnement de mars.

Le solde budgétaire présente ainsi un déficit record de -70,183 M€ qui contribue pour la majeure partie au prélèvement sur la trésorerie. Elle s'établit en fin d'exercice à 37,192 M€, les opérations non budgétaires étant importantes mais par nature proches de l'équilibre.

Il est cependant à noter que la variation de trésorerie, pour un montant de 119,312 M€, rend compte de l'année exceptionnelle qu'a connu l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 548	1 509	1 482
– sous plafond	1 490	1 509	1 422
– hors plafond	58		60
<i>dont contrats aidés</i>	52		54
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 1 482 ETPT, dont 60 hors plafond, correspondant pour 54 d'entre eux à des contrats visant à favoriser l'insertion.

Son plafond d'emploi, fixé à 1509 ETPT, connaît une sous-exécution conjoncturelle de -87 ETPT. Ce niveau, bien inférieur à la réalisation 2020, est lié à la crise sanitaire et aux annulations de spectacles qui ont entraîné de nombreux décalages d'embauche de titulaires et un recours à des CDD de remplacement en très nette diminution.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

La crise sanitaire a fortement impacté la programmation de l'établissement, avec seulement 17 spectacles accueillis (37 en 2019) pour 108 représentations (222 en 2019). La fréquentation a par conséquent connu une baisse avec 30 801 places payantes (contre 117 371 en 2019), soit un taux de fréquentation payante de 75,4 % (qui monte à 85,9 % pour l'ensemble de la fréquentation payante et non-payante sur l'année).

Dans ce contexte, l'établissement a travaillé sur une offre culturelle innovante : développement de sa stratégie digitale (création de contenus, renouvellement des formats, développement et structuration des canaux de diffusion et des modes d'adresse aux publics), déploiement d'une offre audiovisuelle (captation de spectacles, participation à des programmes audiovisuels originaux sur une chaîne nationale) et programmation culturelle renouvelée et adaptée (programmes « été culturel et apprenant » et « Chaillot ouvre la danse ! »).

Il a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière d'éducation artistique et culturelle malgré l'annulation de certaines actions du fait de la crise. Le projet « Chaillot en partage » s'est poursuivi pour la huitième année consécutive et a concerné 76 élèves de deux collèges parisiens. L'établissement a également développé des parcours EAC autour des spectacles de la programmation, en partenariat avec neuf établissements scolaires du premier et secondaire, cinq établissements de l'enseignement supérieur et universitaire et sept associations du champ social. Une vingtaine d'actions ont été parallèlement mises en œuvre avec les publics en situation de handicap sensoriel.

L'établissement a renouvelé son programme d'actions avec « Chaillot expérience », un ensemble de propositions de rencontres avec les artistes, d'ateliers et d'évènements permettant au public de prolonger et d'approfondir l'expérience des spectacles. Le dispositif se décline également à travers des parcours EAC sur mesure autour des thématiques qui traversent les saisons ainsi qu'à travers des actions tournées vers le secteur scolaire et la formation des enseignants. Par ailleurs, grâce au dispositif « L'art d'être spectateur », 5 182 personnes ont bénéficié de rencontres avec les artistes et leurs univers : l'Artiste et son monde, Chaillot nomade, bords de plateau, impromptus artistiques, pratique et cours de danse collectifs, projection de films et Bal des enfants.

Enfin, le travail engagé avec les organisations syndicales s'est poursuivi en 2020, avec une actualité sociale particulièrement dense. L'accord relatif à l'égalité professionnelle 2018 a connu sa première année de mise en application. L'accord NAO 2020 a poursuivi la consolidation des modifications conventionnelles concernant différentes catégories de personnel (refonte des nomenclatures et clarification des niveaux d'embauche) et l'établissement a par ailleurs engagé un travail concernant son accord ARTT de 2003, dénoncé en décembre.

Il est à rappeler que Chaillot fait face depuis plusieurs années à la vétusté de son bâtiment et de ses installations. L'établissement a donc poursuivi son travail visant à mettre en œuvre la seconde tranche du Schéma directeur de 2011, à savoir notamment la rénovation de la salle Jean Vilar qui répondait également aux besoins de travaux d'urgence liés à la vétusté précitée.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le directeur de Chaillot est Didier Deschamps depuis le 7 juillet 2011. Son mandat a été renouvelé par décret du président de la République du 4 juillet 2016 et s'achèvera le 4 avril 2021.

En vue du renouvellement de la direction en 2021, différentes actions ont été conduites en 2020. Le ministère de la Culture a engagé, à l'été, une réflexion plus large intitulée « Chaillot, quel Théâtre national de la Danse pour demain? ». Quatre réunions se sont tenues entre le 25 juin et le 17 juillet 2020. Elles ont réuni au total 60 participants issus pour la plupart du champ chorégraphique ou en qualité de spécialistes d'autres domaines. En parallèle, une inspection de l'IGAC a été menée durant l'été.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Enfin, après trois années de travail entre l'établissement et le ministère de la Culture, un nouveau décret statutaire a été pris en Conseil d'Etat le 10 novembre 2020. Les apports principaux de ce nouveau décret statutaire sont les suivants : il priorise désormais la mission de soutien à la création chorégraphique et entérine le nom de l'établissement, appelé Chaillot – Théâtre national de la Danse.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	14 233	14 233	14 255	14 255	14 978	14 978
Subventions pour charges de service public	13 530	13 530	13 530	13 530	13 832	13 832
Dotations en fonds propres	703	703	725	725	1 146	1 146
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	30	30			200	200
Subventions pour charges de service public	30	30			200	200
P147 – Politique de la ville	60	60			40	40
Transferts	60	60			40	40
Total	14 323	14 323	14 255	14 255	15 218	15 218

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +302 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution s'explique par les mouvements suivants :

- L'octroi par l'Etat d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+2 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin d'accompagner l'établissement fortement fragilisé en 2020 (+300 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (+279 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +421 k€ s'explique par :

- L'application de la réserve de précaution (-29 k€) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'aménagement de la serrurerie/menuiserie du théâtre (+450 k€).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention exceptionnelle du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de l'été culturel et apprenant (+200 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	138	138	127
– sous plafond	133	138	126
– hors plafond	5		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3		

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 127 ETPT, dont 1 hors plafond. Le plafond d'emploi, fixé à 138 ETPT, fait apparaître une sous exécution de 12 ETPT, s'expliquant :

- Par la moindre activité liée à la crise sanitaire ;
- Par des effets conjoncturels liés aux vacances de poste, aux sorties d'effectifs et aux congés sans solde.

Il convient en outre de préciser que l'établissement emploie un volet important de Contrats à Durée Déterminée d'Usage

hors champ. Ainsi, le nombre d'emplois total rémunérés par la structure s'établit à hauteur de la prévision.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Sans surprise, le bel élan dans lequel le Théâtre national de la Colline avait su inscrire son action en 2019 a connu un fléchissement à la suite de la fermeture de l'établissement durant de longs mois. Ce sont ainsi 70 % des représentations qui ont été annulées (soit 150 sur 272), ramenant le nombre de spectateurs payants à 23 975. En outre, sur 72 représentations prévues en tournée, 20 ont été réalisées et 52 annulées.

Dès le mois de mars 2020, le Théâtre national de la Colline a néanmoins conçu un programme visant à la continuité de l'activité et notamment au maintien de la relation aux différents publics. Sous l'intitulé « Les Poissons pilotes de la Colline », la création s'est déplacée vers un usage accru de l'outil numérique. Le « Journal de confinement » de Wajdi Mouawad, partagé quotidiennement du 16 mars au 20 avril, a par exemple fait l'objet de 820 000 écoutes.

Il est amené à connaître une exploitation mondiale suite à l'achat de droits par différentes maisons d'édition internationales.

La Colline s'est aussi investie dans l'été culturel et apprenant, avec une programmation de formes légères jouées en extérieur, mais aussi avec la reprise de *Littoral* en juillet pour 17 représentations dont six en matinée. Ces différents projets (numériques et spectaculaires) ont mobilisé un grand nombre d'artistes, participant ainsi au soutien à un secteur sinistré et permettant de maintenir, voire d'amplifier, la relation au public. Il est à noter à ce titre que la fréquentation de moins de 30 ans s'établit cette année à près de 40 %.

Les recettes propres ont lourdement pâti des différentes annulations (48 % de la prévision inscrite au BI, soit 1,4 M€), en raison d'une perte de 70 % des recettes de billetterie qui n'ont pu être couvertes par le maintien de 80 % des recettes de tournée suite au paiement de dédits par les structures d'accueil. Les dispositifs de soutien, notamment l'exonération de charges sociales, permettent malgré tout à la structure de dégager un excédent en 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du président de la République en date du 6 avril 2016. Un nouveau mandat de cinq ans a commencé le 28 mai 2018, sur la base de la lettre de mission signée le 11 janvier 2017.

Il inscrit par ailleurs son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2017-2020, approuvé en avril 2017.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	10 273	10 273	10 190	10 190	10 268	10 268
Subventions pour charges de service public	9 480	9 480	9 630	9 630	9 680	9 680
Dotations en fonds propres	793	793	560	560	588	588
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	60	60			350	350
Subventions pour charges de service public	60	60			320	320
Transferts					30	30
P147 – Politique de la ville	17	17			33	33
Transferts	17	17			33	33
Total	10 350	10 350	10 190	10 190	10 650	10 650

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle afin d'accompagner l'établissement (50 k€ en AE=CP). En outre, ce dernier a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (154 k€).

En investissement, l'écart de +28 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 131 « Création » s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la restauration de la banque d'accueil du théâtre (+50 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié du versement de deux subventions exceptionnelles au titre de « l'été culturel et apprenant » (320 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié de transferts de crédits d'intervention du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en soutien au projet d'éducation artistique et culturelle « Mise au jardin » (+30 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	123	95	113
– sous plafond	93	95	87
– hors plafond	30		26
<i>dont contrats aidés</i>	6		2
<i>dont apprentis</i>			6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 113 ETPT, dont 26 hors plafond (8 au titre des dispositifs d'insertion - contrats aidés et d'apprentissage). Son plafond d'emplois, fixé à 95 ETPT est néanmoins sous-exécuté de 8 ETPT en raison :

- Des différentes séquences de fermeture de l'établissement au public, conduisant à un moindre recours aux CDD (4,5 ETPT) ;
- Du report, en période de gestion de crise, de recrutements sur des postes laissés vacants fin 2019 (3,5 ETPT).

THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 pour l'Odéon a bien évidemment été marquée par la crise sanitaire : 64 % de la programmation a été annulée (soit 179 représentations sur 282), abaissant la jauge offerte de 160 000 à 47 000 places du fait des annulations de printemps et des jauges dégradées de l'automne. L'établissement a ainsi enregistré une fréquentation de 45 950 spectateurs, soit un niveau considérablement plus faible que les années précédentes, mais un taux de remplissage de 86 %. L'essentiel des dates de tournée de la saison 2019-2020 ont été annulées ou reportées. Seules huit représentations sur les 39 prévues ont été effectivement réalisées.

La direction a néanmoins su prendre la mesure de la crise et adapter sa programmation : Stéphane Braunschweig a par exemple signé, à la rentrée, une *Iphigénie* adaptée aux circonstances : double distribution, mise-en-scène permettant une distanciation physique des acteurs, mise en place d'un dispositif en salle respectant cette même distanciation, etc. En outre, l'établissement s'est illustré par un accompagnement renforcé des artistes, en payant les cessions et accueillant des répétitions dès la fin du confinement de six spectacles différents, dont celui du directeur.

Enfin, l'Odéon a mis en place un certain nombre de dispositifs pour assurer la continuité de l'activité, notamment à destination des divers publics. L'offre numérique *Théâtre et canapé* a proposé de nouveaux contenus qui ont eu un succès certain (127 300 vues). L'Odéon s'est aussi impliqué dans « l'été culturel et apprenant » : petite forme itinérante à destination de la jeunesse, ciblage sur la proche banlieue, ateliers, etc. Plus de 1 000 jeunes ont été touchés dans ce cadre.

Dans ce contexte, les recettes propres ont connu une importante dégradation par rapport au BI (2,345 M€ sur les 5 M€ inscrits) en dépit de prestations tout à fait satisfaisantes en matière de mécénat et du maintien des recettes de coproduction.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Gouvernance et pilotage stratégique

Le directeur du Théâtre national de l'Odéon est Stéphane Braunschweig, nommé par décret du président de la République du 13 janvier 2016, et disposant d'une lettre de mission signée le 10 janvier 2017. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 8 janvier 2021, par décret, pour un nouveau mandat de trois ans.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvre la période 2017-2020, correspondant au mandat du directeur (fin de mandat en janvier 2020). Il a été présenté pour approbation au conseil d'administration le 26 mars 2017. Un nouveau COP (2021-2023) sera élaboré en 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	13 998	13 998	12 975	12 975	13 740	13 740
Subventions pour charges de service public	12 530	12 530	12 530	12 530	12 532	12 532
Dotations en fonds propres	1 468	1 468	445	445	1 207	1 207
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					200	200
Subventions pour charges de service public					200	200
P147 – Politique de la ville	30	30			60	60
Transferts	30	30			60	60
Total	14 028	14 028	12 975	12 975	14 000	14 000

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par l'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (2 k€ en AE=CP). En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (220 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +762 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-18 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement (+780 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de subventions de fonctionnement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » d'un montant total de 200 k€ au titre de « l'été culturel et apprenant ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	134	131	134

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– sous plafond	131	131	130
– hors plafond	3		4
<i>dont contrats aidés</i>	3		4
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 134 ETPT, dont 4 hors plafond au titre des emplois aidés.

Son plafond d'emploi, fixé à 131 ETPT, est presque intégralement consommé, l'écart observé (0,7 ETPT) résultant d'une vacance frictionnelle.

TNS - THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 devait s'inscrire dans la continuité de celle de 2019, caractérisée par un renforcement de l'activité du théâtre et par des résultats très satisfaisants en termes de productions, de tournées et de fréquentation (notamment jeune).

Si l'offre de l'établissement chute drastiquement suite à l'annulation de huit des 17 spectacles prévus (soit 75 représentations maintenues sur 135), le taux de remplissage s'établit néanmoins à un taux encourageant de 88 %. En outre, bien que la crise ait limité la diffusion en tournée de l'établissement avec seulement 36 représentations jouées sur les 96 contractualisées, il est à noter que 50 dates ont pu être reportées et donneront lieu à une présentation au public en 2021.

Afin de maintenir un lien avec un public large, le théâtre a mis en place le programme #TNSchezVous. Une multiplicité de propositions numériques a été spécifiquement créée (lectures, commandes d'écriture, carte blanche, etc.). En complément, et dans une logique de soutien artistique aux auteurs, cinq commandes d'écriture ont été passées sur le thème du développement durable.

La structure s'est aussi fortement investie dans « l'Été culturel et apprenant » en mettant en place « La Traversée de l'été » grâce à un financement exceptionnel du ministère. Dix projets artistiques différents ont composé cet « Été culturel » : spectacles itinérants dans l'espace public, lectures publiques, ateliers d'écriture, résidences d'artistes et résidences d'écriture ouvertes au public. Sur un plan quantitatif, cette initiative s'est traduite par 324 interventions/séances réalisées par 50 artistes, plus de 4 000 spectateurs/visiteurs et plus de 170 participants aux ateliers.

Enfin, l'Ecole du TNS s'est adaptée pendant la durée du confinement pour assurer la continuité pédagogique à distance. Des aides individuelles ont été apportées aux élèves et des équipements informatiques ont été fournis afin de réduire la fracture numérique.

Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stanislas Nordey, nommé par décret du président de la République en date du 28 octobre 2019.

Enfin, l'établissement inscrivait son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2016-2019, dont le renouvellement a été suspendu par la crise sanitaire et qui sera relancé courant 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	11 618	11 618	10 130	10 130	10 736	10 736
Subventions pour charges de service public	9 580	9 580	9 730	9 730	9 852	9 852
Dotations en fonds propres	2 038	2 038	400	400	884	884
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	94	94			457	457
Subventions pour charges de service public	60	60				
Transferts	34	34			457	457
Total	11 712	11 712	10 130	10 130	11 193	11 193

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 122 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+2 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle (+120 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (187 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +484 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour les travaux des ateliers Grüber (+500 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de transferts pour un montant global de 457 k€ en AE=CP. Ces derniers visaient à accompagner :

- Les initiatives prises en faveur de « l'Autre Saison » et de la troupe de théâtre avenir, dans le cadre de la refondation du pacte républicain par la Culture (30 k€ en AE=CP) ;
- La mise en œuvre de « l'été culturel et apprenant », soit la « Traversée du TNS » et son déploiement sur le territoire du Grand-Est (400 k€ en AE=CP) ;
- L'organisation des enseignements spécialisés théâtre dans l'Académie de Strasbourg (+13 k€ en AE=CP) ;
- Les étudiants de l'école du théâtre via :
 - Des aides à la mobilité (+10 k€) ;
 - Des bourses du Fonds national d'aides d'urgence annuelles Culture (+4 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	119	97	126
– sous plafond	97	97	96
– hors plafond	22		30
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 126 ETPT, dont 30 hors plafond qui sont principalement des CDD d'usage liés aux besoins et aux projets intervenus en cours d'année, notamment sur l'activité de transmission (intervenants de l'école, mise en œuvre de l'été culturel, etc.).

Son plafond d'emploi, fixé à 97 ETPT, est sous-exécuté d'1 ETPT. Celui-ci est intégralement le fait de vacances frictionnelles, la crise sanitaire ayant retardé la finalisation de procédures de recrutement.